



RAPPORT DE GESTION 2015

PRÉAVIS N° 01/04.2016

RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL COMMUNAL SUR SA
GESTION DURANT L'ANNÉE 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes (article 93c),
2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34),
3. du règlement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges du 27 novembre 2012 (article 68),

le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2015.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AdeV	Délégation « Aménagement de la ville »
ASP	Assistant de sécurité publique
CODIR	Comité de direction
CURML	Centre Universitaire Romand de Médecine Légale
COOR	Coordination des commerçants
ISP	Institut Suisse de Police
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LCI	Loi fédérale sur le commerce itinérant
LCR	Loi sur la circulation routière
LEAE	Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques
LEtr	Loi sur les étrangers
LSTup	Loi fédérale sur les produits stupéfiants
OIP	Ordonnance sur l'indication des prix
PRM	Police Région Morges
PSC	Prévention suisse des cambriolages
RGP	Règlement général de police
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
TRUCPOL	Délégation « Travaux, urbanisme et construction, Police »
SIT	Système d'information du territoire
TTI	Tir et tactique d'intervention
TVPE	Tentative de vol par effraction
VIC	Vol par introduction clandestine
VPE	Vol par effraction
VPEV	Vol par effraction dans les véhicules

SOMMAIRE

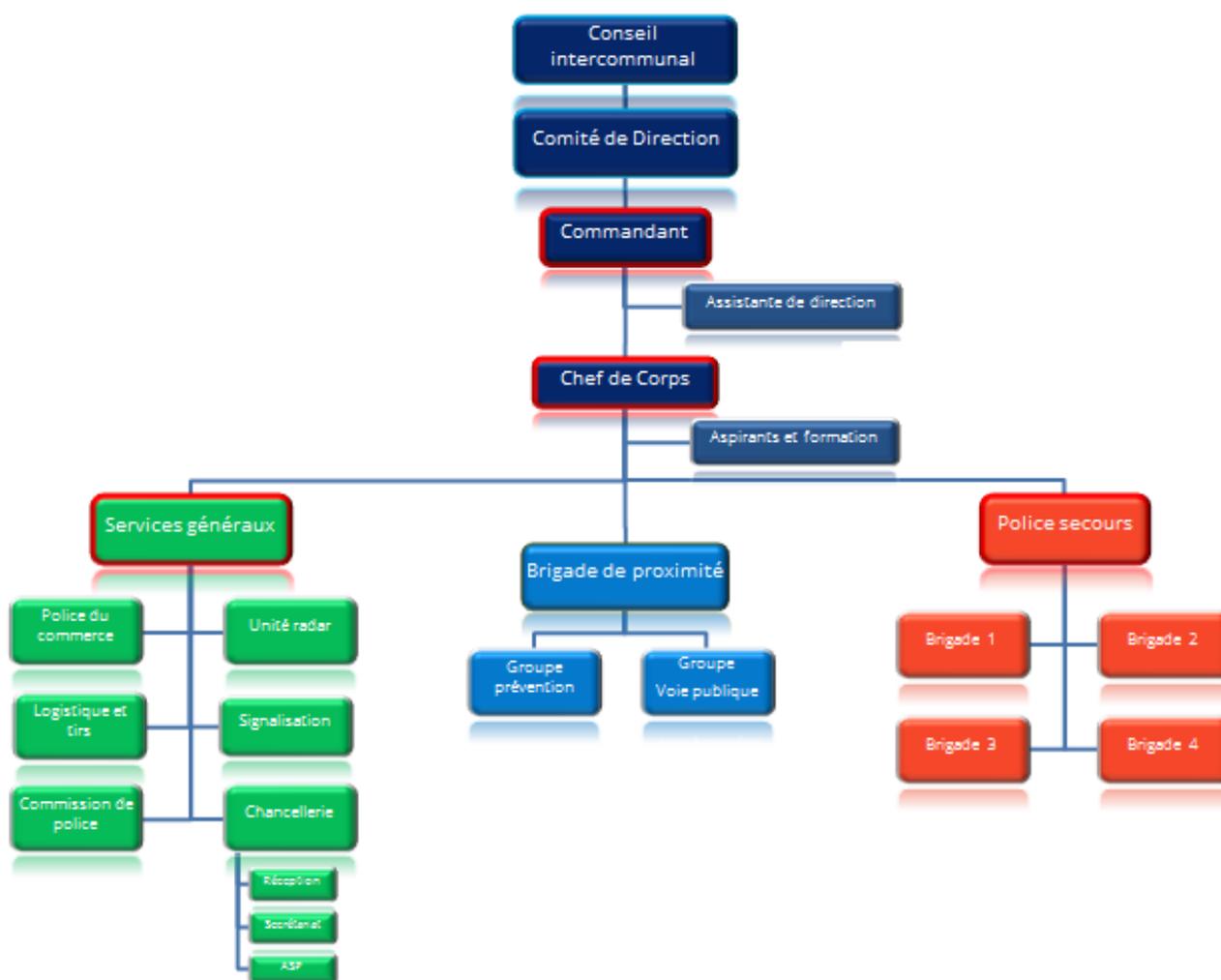
Contenu

1	NOTRE ORGANISATION	6
1.1	ORGANIGRAMME	6
1.2	COMMUNES MEMBRES	6
1.3	LE COMITÉ DE DIRECTION.....	7
1.4	LE CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	8
1.4.1	<i>La Commission de gestion et des finances</i>	<i>9</i>
1.5	ÉVOLUTION	9
1.5.1	<i>Diagnostic et réorganisation</i>	<i>9</i>
1.5.2	<i>Nouvel Hôtel de police</i>	<i>9</i>
1.5.3	<i>Révision de la convention collective de travail.....</i>	<i>9</i>
1.5.4	<i>Mise à jour du site internet.....</i>	<i>10</i>
2	LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2011-2016)	10
2.1	LE COMITÉ DE DIRECTION.....	10
2.1.1	<i>Son message et ses activités</i>	<i>10</i>
2.2	LE CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	11
2.2.1	<i>Ses activités et décisions</i>	<i>11</i>
2.2.2	<i>Motions en suspens au 31 décembre 2015.....</i>	<i>11</i>
2.2.3	<i>Postulats en suspens au 31 décembre 2015.....</i>	<i>11</i>
2.2.4	<i>Vœux de la Commission de gestion et des finances en suspens au 31 décembre 2015.....</i>	<i>12</i>
3	LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	14
3.1	POLICE SECOURS.....	14
3.1.1	<i>Missions et moyens.....</i>	<i>14</i>
3.1.2	<i>Nombre d'interventions</i>	<i>15</i>
3.1.2.1	<i>Les interventions sur l'ensemble du secteur par type</i>	<i>15</i>
3.1.2.2	<i>Les interventions sur l'ensemble du secteur par commune</i>	<i>16</i>
3.1.2.3	<i>Les interventions à Morges.....</i>	<i>17</i>
3.1.2.4	<i>Les interventions à Tolochenaz.....</i>	<i>18</i>
3.1.2.5	<i>Les interventions à Préverenges</i>	<i>19</i>
3.1.2.6	<i>Les interventions à Saint-Prex.....</i>	<i>20</i>
3.1.2.7	<i>Les interventions à Buchillon</i>	<i>21</i>
3.1.2.8	<i>Les interventions à Lussy-sur-Morges.....</i>	<i>22</i>
3.1.3	<i>Accidents.....</i>	<i>22</i>
3.1.3.1	<i>La répartition des accidents sur les communes partenaires.....</i>	<i>23</i>
3.1.4	<i>Les plaintes enregistrées.....</i>	<i>24</i>
3.1.5	<i>Les constats de vol par effraction.....</i>	<i>24</i>
3.1.6	<i>Les constats de vol par effraction dans les véhicules.....</i>	<i>25</i>
3.2	BRIGADE DE PROXIMITÉ	26
3.2.1	<i>Missions et moyens.....</i>	<i>26</i>
3.2.1.1	<i>Missions spécifiques du groupe prévention</i>	<i>26</i>
3.2.1.2	<i>Missions spécifiques du groupe voie publique</i>	<i>27</i>
3.2.2	<i>Campagnes de prévention.....</i>	<i>27</i>
3.2.2.1	<i>Prévention criminalité</i>	<i>27</i>
3.2.2.2	<i>Journées prévention cambriolage</i>	<i>28</i>
3.2.2.3	<i>Prévention routière</i>	<i>28</i>
3.2.3	<i>Prévention scolaire.....</i>	<i>28</i>
3.2.4	<i>Présence dans les postes décentralisés.....</i>	<i>28</i>

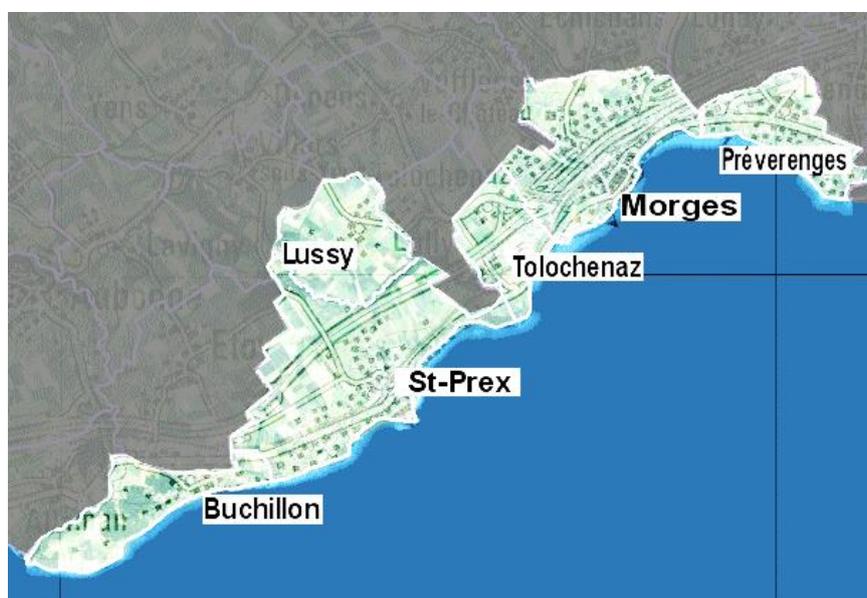
3.2.5	<i>Démarches proactives</i>	29
3.3	UNITÉ RADAR.....	29
3.3.1	<i>Missions et moyens</i>	29
3.3.2	<i>Contrôles feux rouges et vitesse (Morges)</i>	30
3.3.3	<i>Contrôles mobiles de vitesse</i>	30
3.3.4	<i>Contrôles mobiles préventifs</i>	34
3.4	SERVICE DE LA SIGNALISATION.....	35
3.4.1	<i>Missions et moyens</i>	35
3.4.2	<i>Résumé des activités</i>	35
3.4.2.1	Morges.....	35
3.4.2.2	Tolochenaz.....	36
3.4.2.3	Saint-Prex.....	36
3.4.2.4	Lussy-sur-Morges.....	37
4	ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES	37
4.1	COMMISSION DE POLICE.....	37
4.1.1	<i>Missions</i>	37
4.1.2	<i>Chiffres et statistiques</i>	37
4.2	CHANCELLERIE.....	37
4.2.1	<i>Horodateurs</i>	38
4.2.2	<i>Notifications des commandements de payer</i>	38
4.2.3	<i>Rapports de naturalisation et de renseignement pour l'Office de la population</i>	38
4.2.4	<i>Amendes d'ordre (hors radar feu et vitesse)</i>	39
4.3	POLICE DU COMMERCE.....	39
4.3.1	<i>Missions et activités</i>	39
4.3.1.1	Morges.....	40
4.3.1.2	Saint-prex.....	40
4.3.1.3	Lussy-sur-morges	40
4.4	INHUMATIONS.....	40
4.4.1	<i>Missions et activités</i>	40
5	CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL	41
5.1	EFFECTIFS.....	41
5.1.1	<i>Évolution des effectifs</i>	42
5.2	ACADÉMIE DE POLICE	42
5.2.1	<i>Les nouveaux policiers brevetés</i>	42
5.2.2	<i>Les nouveaux aspirants de police</i>	42
5.3	LA FORMATION CONTINUE	42
5.3.1	<i>Les cours de cadres</i>	42
5.3.1.1	Cours de conduite II (Institut suisse de police)	42
5.3.1.2	Cours de conduite I (Institut suisse de police)	42
5.3.2	<i>Les séminaires de « circulation des liens »</i>	43
5.3.3	<i>Le tir et les techniques d'intervention</i>	43
5.3.4	<i>La sécurité personnelle</i>	43
6	CONCLUSION	43

1 NOTRE ORGANISATION

1.1 ORGANIGRAMME



1.2 COMMUNES MEMBRES



1.3 LE COMITÉ DE DIRECTION



Daniel Buache
Morges
Président



Roger Burri
Saint-Prex
Vice-président



Eric Züger
Morges



Florian
Châtelain
Tolochenaz



J.-F. Person
Préverenges



Robert Girardet
Buchillon



Andréas Küenzi
Lussy-sur-
Morges

Pour 2015, l'organisation des dicastères au sein du Comité de direction est la suivante :

Comité de direction	Dicastère
Daniel Buache, président	Administration générale - Relations extérieures - Communication - Inhumation - Police du commerce - Police administrative
Roger Burri, vice-président	Personnel - Formation continue - Assurances
Eric Züger, membre	Signalisation - Uniforme - Matériel corps de police
Florian Châtelain, membre	Police secours - Police de proximité
Jean-François Person, membre	Finances - Contrôle de gestion - Locaux, loyers et agencement
Robert Girardet, membre	Informatique
Andréas Küenzi, membre	Véhicules- Radar

1.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- **Buchillon**
 - M. Raymond Chatelan
 - Mme Ghislaine Groeneweg (suppléante)
- **Lussy-sur-Morges**
 - M. Frédéric Geoffroy (suppléant)
 - M. Michel Pansier
- **Morges**
 - Mme Anne-Catherine Aubert
 - M. Marc Bally (suppléant)
 - Mme Bariza Benkler
 - M. Richard Bouvier
 - M. Adrien Busch
 - M. Rémy Delalande (suppléant)
 - Mme Claudine Dind-Perrochet (suppléante)
 - M. Charles Dizerens
 - M. Jacques Dubochet (suppléant)
 - M. Sacha Fehlmann
 - M. Pascal Gemperli
 - Mme Béatrice Genoud-Maurer
 - M. Jean-Claude Goy
 - Mme Catherine Hodel
 - M. Maurice Jatton
 - M. Jean Nzikou
 - Mme Françoise Pontonio
 - M. Lucien Rey
 - M. Cédric Schopfer
 - Mme Rita Wyss (suppléante)
- **Préverenges**
 - M. René-Michel Blatti
 - M. André Cegielski
 - M. Vincent Duvoisin
 - Mme Aline Garraux
 - M. Hervé Nusbaumer (vice-président)
 - M. Serge Risse
 - Mme Nadine Vuilleumier (démissionnaire)
- **Saint-Prex**
 - M. Christian Boillat
 - M. François Ludwig (président)
 - M. Vincent Perruchoud
 - Mme Barbara Regamey
 - M. François Siegwart
 - Mme Carine Tinguely
- **Tolochenaz**
 - M. Salvatore Guarna
 - M. Olivier Jeanneret
 - M. Lamrani Lhassane (suppléant)

▪ **Secrétaire**

Mme Claude de Titta

1.4.1 LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

M.	Richard	Bouvier
M.	André	Cegielski (président)
M.	Raymond	Chatelan
M.	Frédéric	Geoffroy (suppléant)
Mme	Ghislaine	Groeneweg (suppléante)
M.	Salvatore	Guarna (suppléant)
M.	Maurice	Jaton (suppléante)
M.	Olivier	Jeanneret
M.	Michel	Pansier
M.	Serge	Risse (suppléant)
M.	François	Siegwart (suppléant)
Mme	Carine	Tinguely

1.5 ÉVOLUTION

1.5.1 DIAGNOSTIC ET RÉORGANISATION

L'année 2015 a été riche en réflexions et questionnements managériaux. Un séminaire intitulé « Circulation des liens » a été mis sur pied pour l'ensemble du personnel. L'objectif a été d'évaluer la qualité du climat de travail qui règne au sein de l'institution ; les liens interpersonnels et interservices, la qualité des relations hiérarchiques ; le sens de son action et le rôle de chacun.

La chancellerie a également connu un audit externe, en vue d'améliorer et de repenser son fonctionnement.

Ces deux approches, associées aux réflexions de la Direction de police, confinent aux changements de structure qui interviendront au 1^{er} janvier 2016.

1.5.2 NOUVEL HÔTEL DE POLICE

Le projet du nouvel Hôtel de police a été accepté par le Conseil intercommunal, par voie de préavis, en date du 26 mai 2015. Une opposition a été levée et le permis de construire a été délivré par la Ville de Morges, ce qui permettra le début probable du chantier en 2016. Il s'agit d'une décision stratégique importante, qui permettra d'envisager l'accréditation définitive de la PRM avec sérénité.

1.5.3 RÉVISION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

En début d'année, le Comité de Direction a décidé de disposer dès 2017 d'une Convention collective de travail propre à la PRM et ce, afin de répondre aux particularités des différentes activités professionnelles déployées par ses collaboratrices et collaborateurs.

Différents groupes de travail ont travaillé de concert avec la Direction de police et le Comité de Direction. Ensemble, ils ont défini les sujets qui nécessitent

discussion et développement. Les échanges se sont déroulés dans un climat de confiance et les travaux progressent.

1.5.4 MISE À JOUR DU SITE INTERNET

Afin d'améliorer la visibilité de l'institution sur Internet, son site a été revisité et présente, actuellement, une nouvelle mise en page, plus épurée et conviviale, notamment, pour la consultation sur tablette et téléphone tactile.

Le projet de site intra-/extranet a pris du retard, en raison des fluctuations de personnel au sein des services administratifs. Les priorités ont été placées dans des domaines plus décisifs, afin d'assurer la bonne marche du service. Nous espérons finaliser ce projet l'année prochaine.

2 LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2011-2016)

2.1 LE COMITÉ DE DIRECTION

2.1.1 SON MESSAGE ET SES ACTIVITÉS

Le Comité de direction a été mis à contribution, de manière soutenue, pour de nombreuses décisions et événements de conduite. Il s'est réuni à 22 reprises.

Le Règlement général de police unifié, élaboré par le Comité de direction, a reçu la confirmation de la part du Service des communes et du logement que l'Association a la compétence suffisante dans ses statuts pour édicter un Règlement de police unique (art. 18 let h des statuts). Cependant, cette compétence devrait être limitée au but principal (art. 5 des statuts).

La délimitation exacte entre les tâches principales et les tâches liées par contrat de droit administratif étant peut-être délicate, une adaptation du Règlement général de police, déjà rédigé, est en cours, en tenant compte des observations ci-avant. Au vu des conseils juridiques reçus, il paraît plus sûr et plus simple de proposer un règlement type unifié pour chaque commune.

L'avant-projet de préavis du plafond d'endettement pour l'Association a été adressé à chaque commune partenaire afin qu'une commission de chaque Assemblée de communes puisse se déterminer sur la consultation demandée. Après, le préavis définitif sera soumis à chaque Assemblée de communes. Dès son adoption par chaque commune, la modification des statuts sera soumise au Conseil d'Etat pour approbation.

Après 22 années de commandement, successivement à la police municipale de Morges et, depuis 2012, à la Police Région Morges, le Major Philippe Desarzens a décidé de passer le relais et de faire valoir son droit à la retraite pour le 31 juillet 2016. Au 1^{er} août 2016, lui succédera le Capitaine Martin de Mural, actuel remplaçant du commandant, qui a rejoint la Ville de Morges en septembre 2011, en vue de la création de la nouvelle entité PRM. Le Comité de Direction se félicite de cette solution et de ce choix.

Il ne saurait conclure son message sans faire part de sa vive gratitude à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour le travail accompli ainsi que pour le maintien de la qualité élevée des prestations fournies à la population.

Il lui plaît également de relever les bonnes relations qui prévalent avec le Conseil intercommunal et les différentes commissions et les remercie sincèrement de leur investissement. Il souhaite que cet état d'esprit positif, basé sur une confiance réciproque, perdure.

2.2 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

2.2.1 SES ACTIVITÉS ET DÉCISIONS

Durant l'année 2015, le Conseil intercommunal, composé des 31 délégués des communes membres mentionnés au point 1.4 du présent document, s'est réuni à quatre reprises à Saint-Prex.

- Séance du 31 mars : ont été déposés les préavis relatifs au rapport de gestion et aux comptes de l'exercice 2014 ainsi qu'un préavis concernant le projet de nouvelles infrastructures de l'Association de communes Police Région Morges.
- Séance du 26 mai : le Conseil intercommunal a approuvé les préavis concernant le rapport de gestion, les comptes de l'exercice 2014 et le projet de nouvelles infrastructures de l'Association de communes Police Région Morges.
- Séance du 29 septembre : a été déposé et adopté le préavis relatif au budget de l'exercice 2016.
- Séance du 24 novembre : a été déposé et adopté le préavis pour une demande d'un crédit de CHF 68'900.00 pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des procédures de la Commission de police et de son contentieux.

2.2.2 MOTIONS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Aucune motion en suspens.

2.2.3 POSTULATS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Aucun postulat en suspens.

2.2.4 VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2015

VŒU N° 2 - 2013

La commission demande au Comité de direction d'étudier un plan des investissements prévus à moyen et long termes (infrastructures, bâtiments et locaux).

Réponse du Comité de direction

Actuellement la PRM a déjà identifié ses besoins en locaux, de manière à répondre au contrat d'accréditation ainsi qu'aux besoins à venir jusqu'en 2020. Un rapport sur l'avenir des infrastructures est en cours d'élaboration et sera présenté prochainement. Il permettra d'élaborer le plan des investissements.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2015

Désormais, le plan des investissements accompagnera le budget annuel.

Le Comité de direction propose de classer ce vœu.

VŒU N° 6 - 2013

La commission demande au Comité de direction que les demandes d'acomptes faites aux communes soient mieux évaluées pour éviter d'avoir autant « d'argent payé » à l'avance (voir comptes de bilan, compte N° 910 DISPONIBILITES).

Réponse du Comité de direction

Les factures d'acomptes sont payées trimestriellement d'avance, selon le budget de l'année courante. Une situation de la trésorerie et des besoins des liquidités sera effectuée avant l'envoi des factures d'acomptes.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2015

Le vœu étant réalisé, le Comité de direction propose de classer ce vœu.

VŒU N° 1 - 2014

La commission demande au CODIR de poursuivre les travaux de finalisation pour un Règlement de police unifié PRM.

Réponse du Comité de direction

Le projet du règlement de police nous est revenu du Service des Communes et du logement lors d'une entrevue avec le CODIR, en date du 12 février 2015. Pour finaliser le projet, il nous est maintenant nécessaire d'avoir le concours d'un juriste pour mettre en adéquation le futur règlement avec les statuts et ses annexes. Toutes modifications statutaires qualifiées devant faire l'objet d'un préavis auprès des conseils communaux/généraux respectifs.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2015

La démarche pour finaliser le projet de Règlement général de police est en cours avec le concours du juriste mandaté.

VCEU N° 2 - 2014

La commission invite le CODIR à maintenir et reconduire, autant que possible, les présentations et développements sur les activités opérationnelles de la PRM à l'intention du Conseil intercommunal.

Réponse du Comité de direction

Après une année d'expérience de ce mode de faire, le Comité de direction constate, avec satisfaction, que ces présentations sont appréciées et remercie les délégués de l'intérêt porté. Ce fonctionnement participatif sera maintenu avec plaisir.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2015

Le vœu étant réalisé, le Comité de direction propose de classer ce vœu.

VCEU N° 3 - 2014

La commission invite le CODIR à maintenir et reconduire, autant que possible, les présentations et les argumentations lors de dépôts de préavis devant le Conseil intercommunal.

Réponse du Comité de direction

Comme l'année dernière, le Comité de direction remercie la Commission de gestion d'offrir de développer les présentations et argumentations lors de dépôts de préavis majeurs. Il n'hésitera pas à en faire usage.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2015

Le vœu étant réalisé, le Comité de direction propose de classer ce vœu.

VCEU N° 4 - 2014

La commission demande au CODIR qu'à l'avenir les rapports comportent des comparaisons et appréciations générales avec l'année précédente.

Réponse du Comité de direction

Les comparaisons avec l'année précédente ont été intégrées dans les documents relatifs aux comptes, il reste encore à intégrer celles-des activités opérationnelles et administratives.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2015

Le vœu étant réalisé, le Comité de direction propose de classer ce vœu.

VŒU N° 5 - 2014

La commission demande au CODIR de poursuivre les travaux de formalisation et validation des procédures d'analyses et d'adoptions des budgets ainsi que des comptes relatifs aux tâches contractuelles des communes concernées.

Réponse du Comité de direction

Le Comité de direction a finalisé les travaux de formalisation et validation des procédures et il a formulé une proposition concrète auprès de la Commission de gestion en ces termes :

Pour donner suite à l'échange entretenu avec la Commission de gestion, le Comité de direction s'est renseigné auprès de Mme la Préfète concernant la procédure et la responsabilité des décisions à prendre dans le cas de figure de notre Association.

Il ressort de cette entrevue qu'il est impératif que deux autorités différentes n'adoptent pas une même décision et qu'il est nécessaire :

- *d'adopter les comptes des activités communes ;*
- *de prendre acte des comptes pour les tâches par contrat de droit administratif.*

Dans la proposition, il est mentionné l'inventaire des charges et revenus des tâches par contrat de droit administratif pour chaque commune. Cette procédure sera dorénavant suivie.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2015

Le vœu étant réalisé, le Comité de direction propose de classer ce vœu.

3 LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

3.1 POLICE SECOURS

3.1.1 MISSIONS ET MOYENS

La section police secours est chargée des missions générales de police. Ses missions sont de :

- veiller à la protection des personnes et des biens ;
- veiller à l'application des lois et des règlements ;
- prévenir les atteintes à la sécurité et à l'ordre public, tout comme à l'environnement ;

- prêter assistance en cas de danger grave, d'accident ou de catastrophe ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, et établir les constats d'accidents ;
- établir les constats de police (dommage à la propriété, vols avec effraction, etc.) et enregistrer les plaintes pénales, pour autant que l'évènement y relatif ne nécessite pas d'investigation formelle immédiate ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires (exécution de mandats d'amener pour la Justice de paix, pour l'Office des poursuites et pour l'Office des migrations) ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention.

Pour mener à bien l'exécution de ses tâches, la section police secours travaille 24 heures sur 24, 365 jours par an. Forte de 4 brigades de 9 à 10 agents, elle est équipée de 5 voitures de police balisées, d'un véhicule de police banalisé, de deux motos et de trois vélos, ces derniers étant partagés avec la brigade de proximité.

Outre leur équipement et armement personnels, les agents de police disposent de matériel et d'armement collectif, tels que des boucliers, des méga-sprays au poivre, des pistolets mitrailleurs, du matériel de signalisation et de protection.

3.1.2 NOMBRE D'INTERVENTIONS

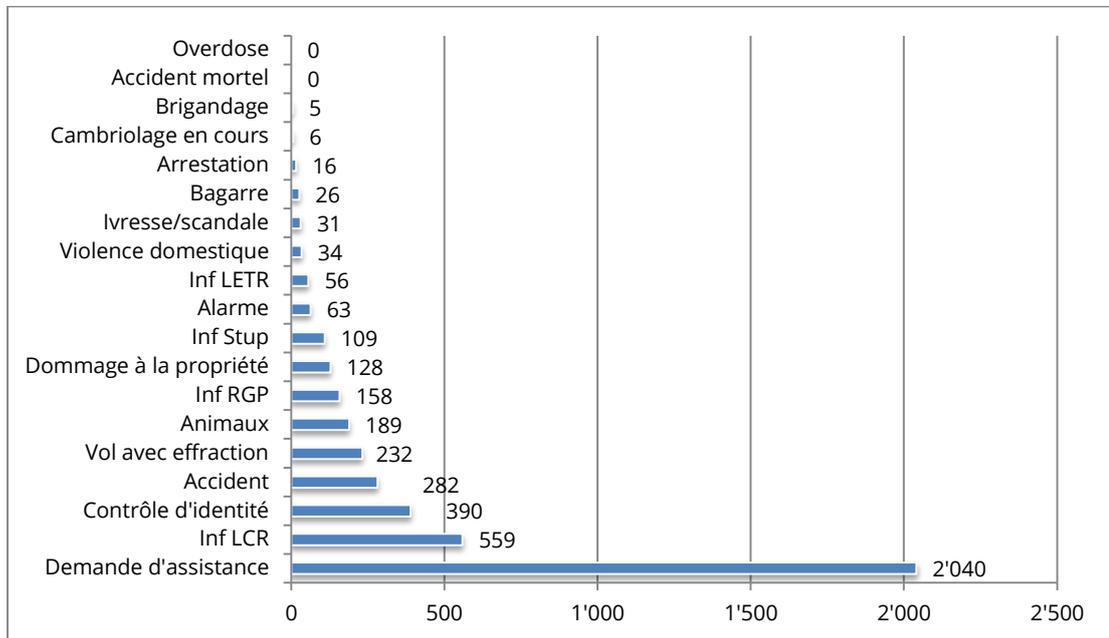
3.1.2.1 LES INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU PAR TYPE

Sur l'ensemble du territoire desservi par la PRM, les services de police ont assuré 4'377 interventions (4'632 en 2014), ce qui représente en moyenne 11.8 interventions par jour (12.7 en 2014).

Les demandes d'assistance représentent 47%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 13%, les contrôles d'identité 9%, les accidents 7%, les vols avec effraction 5%, les interventions dues à des animaux 4%, les infractions au Règlement général de police 4%, les dommages à la propriété 3%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 3%, les alarmes 1%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 1%, les violences domestiques 1%, les ivresses et scandales 1%, les bagarres 1% et les arrestations 0.4%.

Le graphique N° 1 qui suit illustre les détails en chiffres.

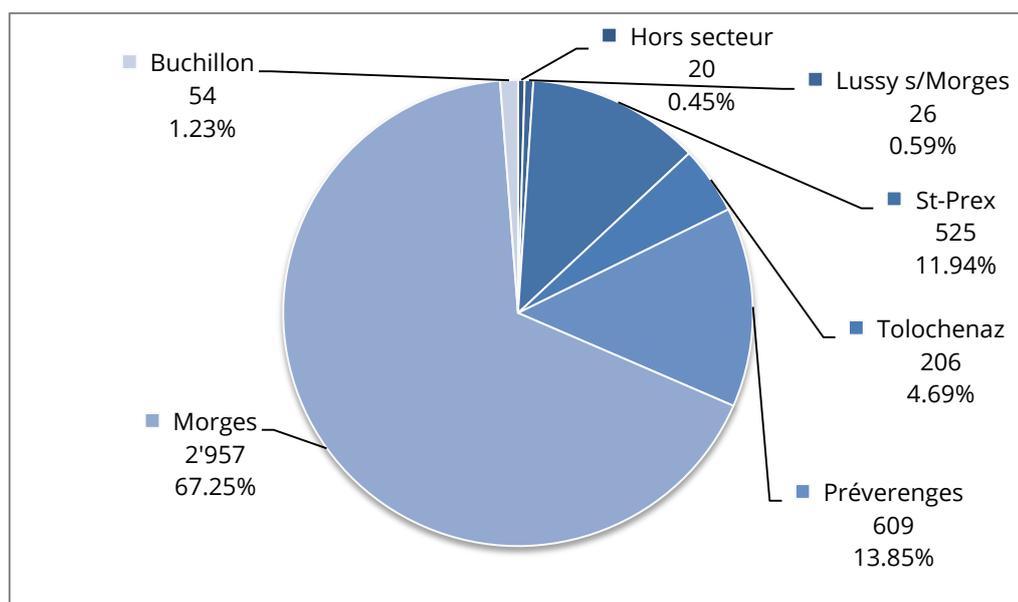
Graphique N° 1 : Interventions sur l'ensemble du secteur en chiffres



3.1.2.2 LES INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU PAR COMMUNE

Le graphique N° 2 représente la répartition de l'ensemble des interventions sur les différentes communes membres de l'Association. Les 20 interventions effectuées hors secteur représentent des appuis fournis à la demande de la Police cantonale (29 en 2014).

Graphique N° 2 : Répartition territoriale des interventions



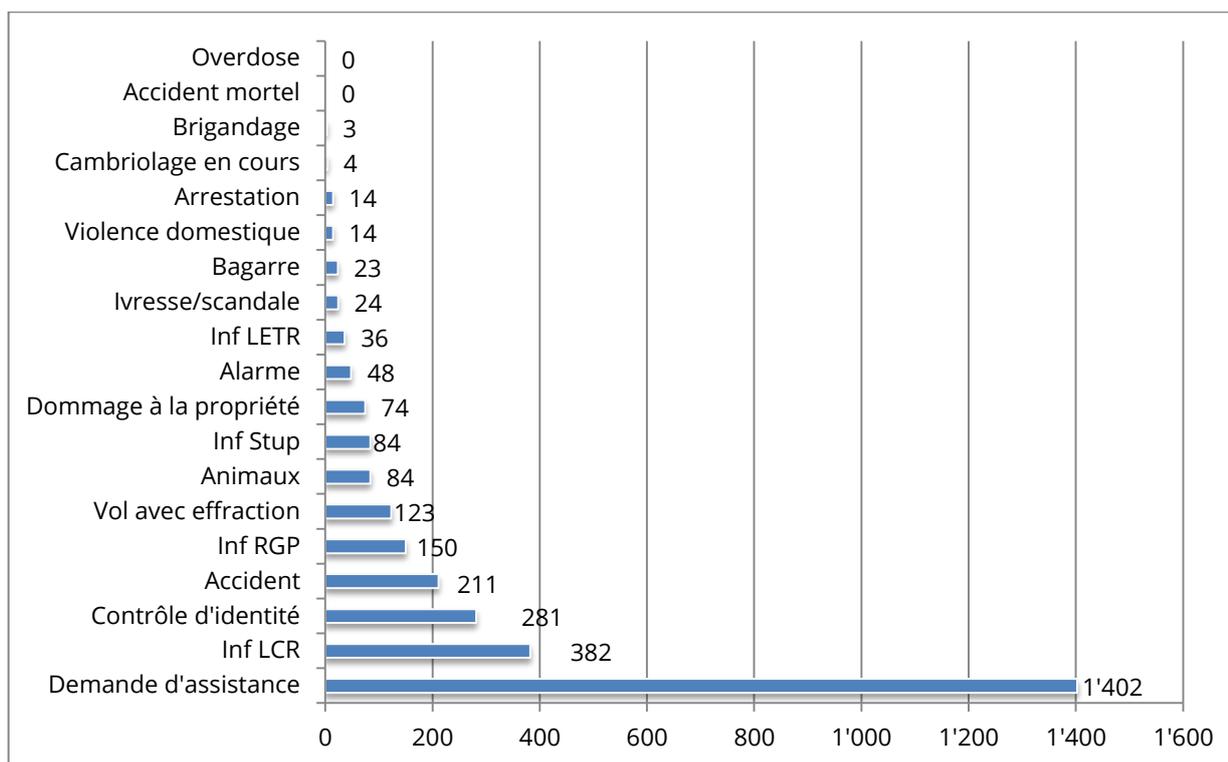
3.1.2.3 LES INTERVENTIONS À MORGES

Sur le territoire de la Commune de Morges, les services de police ont assuré 2'957 interventions (3'228 en 2014), ce qui représente en moyenne 8.1 interventions par jour (8.8 en 2014).

Les demandes d'assistance représentent 47%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 13%, les contrôles d'identité 10%, les accidents 7%, les interventions dues à des animaux 5%, les vols avec effraction 4%, les infractions au Règlement général de police 3%, les dommages à la propriété 3%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 3%, les alarmes 2%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 2%, les ivresses et scandales 1%, les bagarres 1%, les violences domestiques 0.5% et les arrestations 0.5%.

Le graphique N° 3 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 3 : Interventions sur la Commune de Morges en chiffres



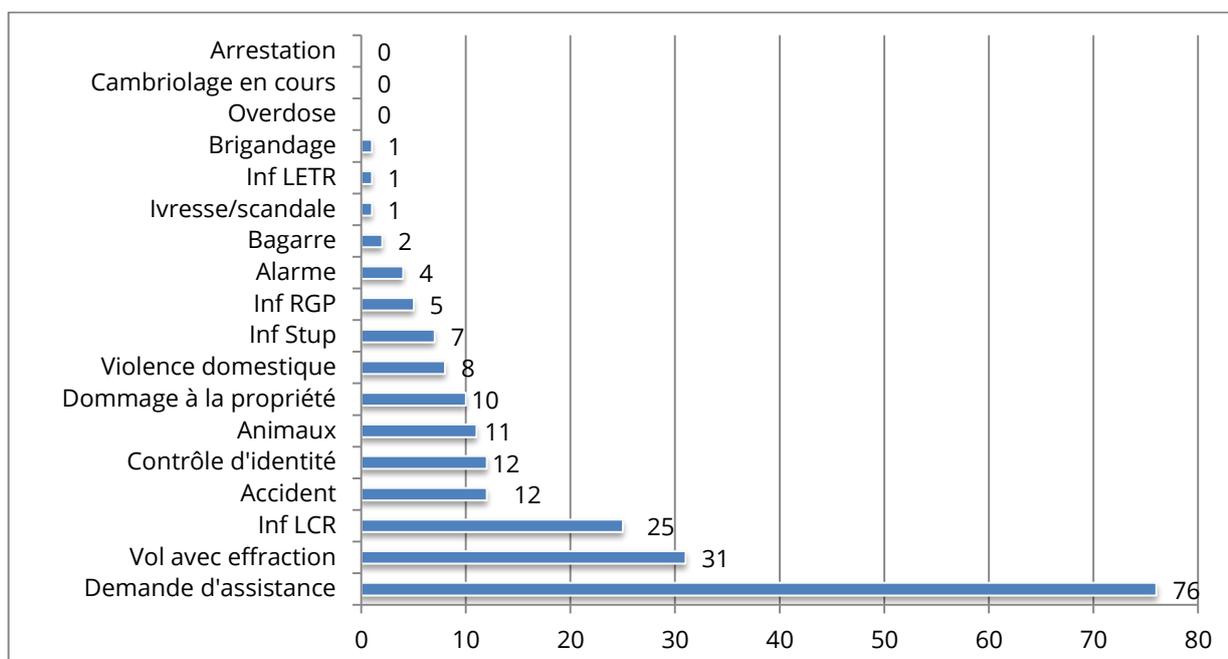
3.1.2.4 LES INTERVENTIONS À TOLOCHENAZ

Sur le territoire de la Commune de Tolochenaz, les services de police ont assuré 206 interventions (223 en 2014), ce qui représente en moyenne 0.5 intervention par jour (0.6 en 2014).

Les demandes d'assistance représentent 37%, les vols avec effraction 15%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 12%, les accidents 6%, les contrôles d'identité 6%, les interventions dues à des animaux 5%, les dommages à la propriété 5%, les violences domestiques 4%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 3%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 3%, les alarmes 2%, et les infractions au Règlement général de police 2%.

Le graphique N° 4 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 4 : Interventions sur le territoire de la Commune de Tolochenaz en chiffres



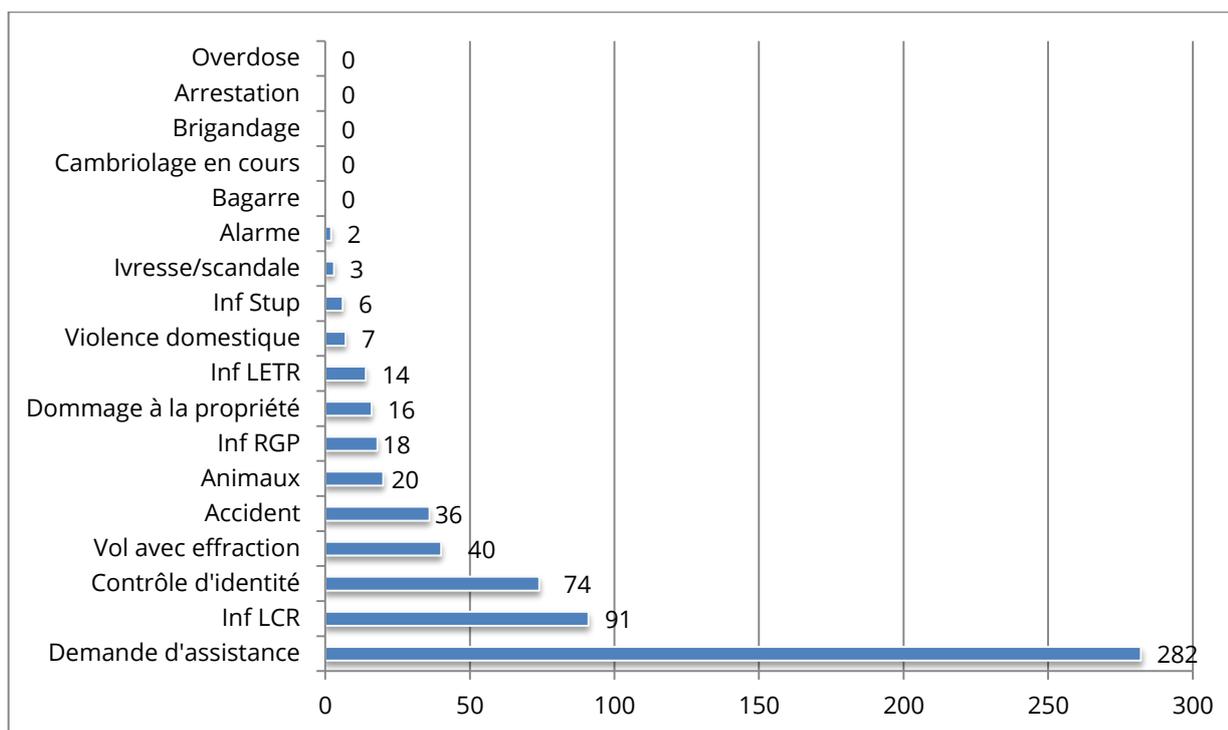
3.1.2.5 LES INTERVENTIONS À PRÉVERENGES

Sur le territoire de la Commune de Préverenges, les services de police ont assuré 609 interventions (528 en 2014), ce qui représente en moyenne 1.7 intervention par jour (1.45 en 2014).

Les demandes d'assistance représentent 46%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 15%, les contrôles d'identité 12%, les vols avec effraction 7%, les accidents 6%, les infractions au Règlement général de police 3%, les dommages à la propriété 3%, les interventions dues à des animaux 3%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 2%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 1%, les alarmes 1%, les violences domestiques 1% et les ivresses et scandales 0.5%.

Le graphique N° 5 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 5 : Interventions sur le territoire de la Commune de Préverenges en chiffres



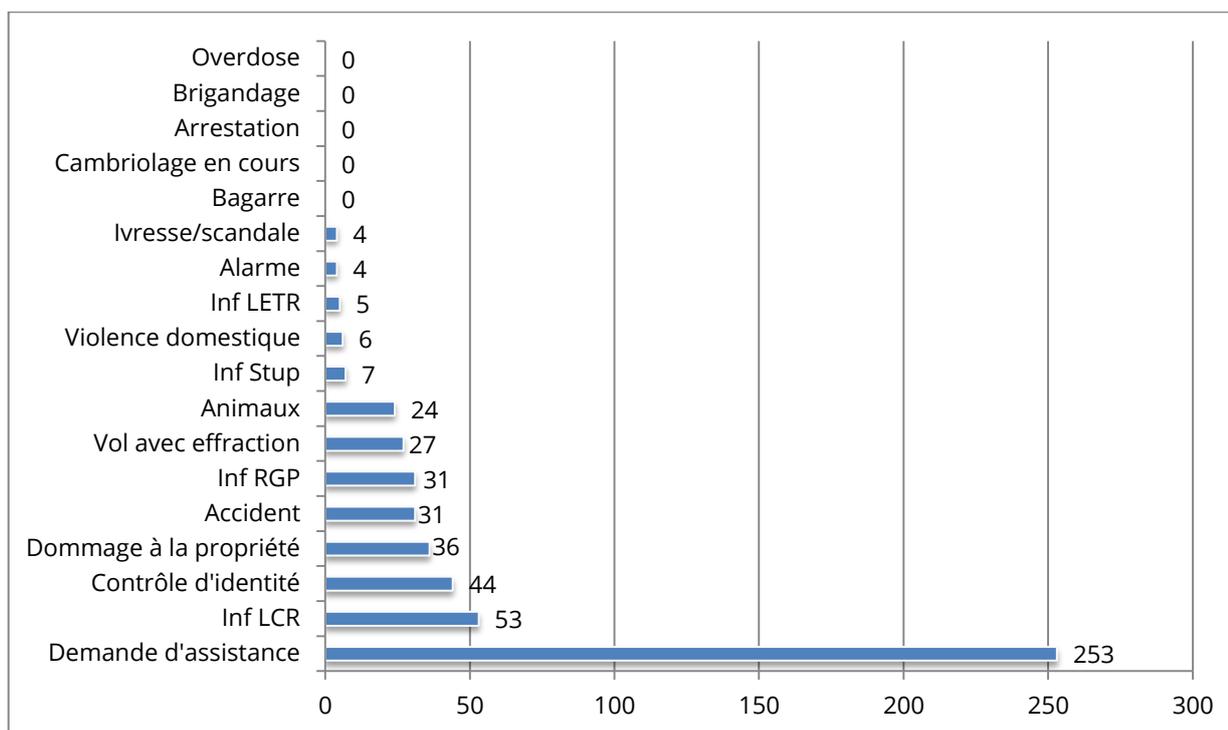
3.1.2.6 LES INTERVENTIONS À SAINT-PREX

Sur le territoire de la Commune de Saint-Prex, les services de police ont assuré 525 interventions (530 en 2014), ce qui représente en moyenne 1.4 intervention par jour (identique qu'en 2014).

Les demandes d'assistance représentent 48%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 10%, les contrôles d'identité 8%, les dommages à la propriété 7%, les accidents 6%, les infractions au Règlement général de police 6%, les interventions dues à des animaux 5%, les vols avec effraction 5%, les violences domestiques 1.4%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 1%, les alarmes 1%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 1% et les ivresses et scandales 0.8%.

Le graphique N° 6 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 6 : Interventions sur le territoire de la Commune de Saint-Prex en chiffres



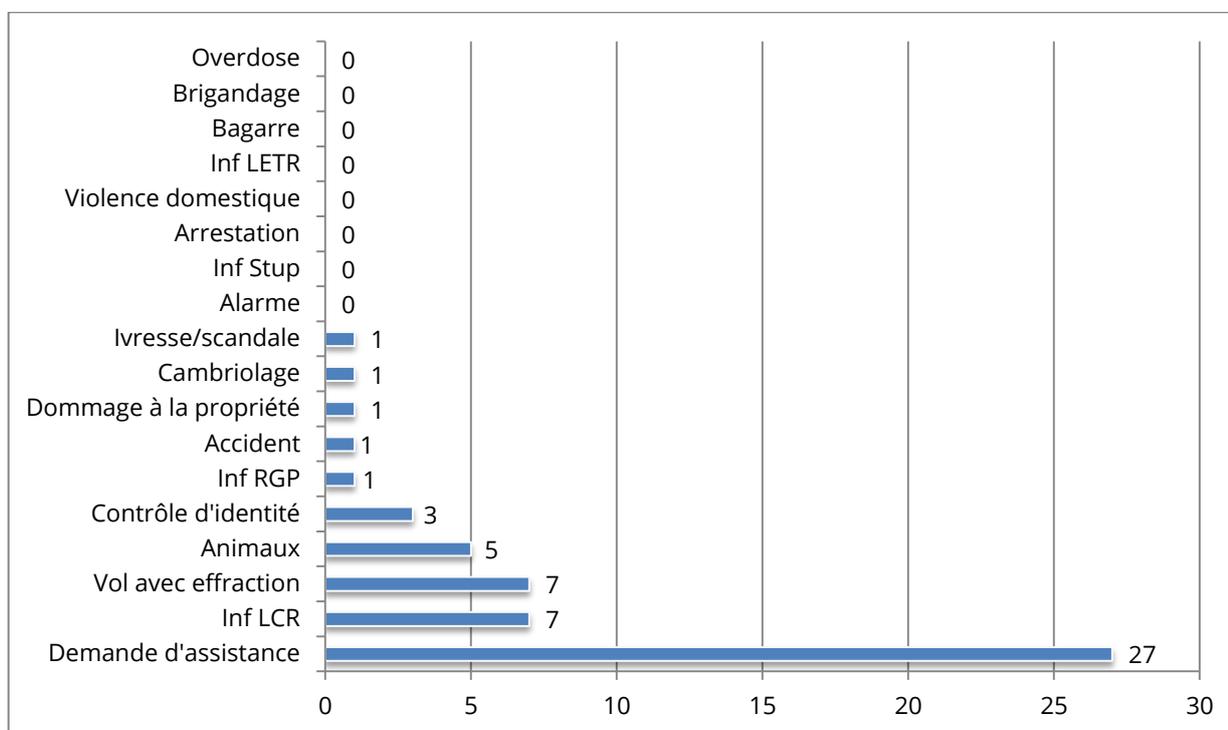
3.1.2.7 LES INTERVENTIONS À BUCHILLON

Sur le territoire de la Commune de Buchillon, les services de police ont assuré 54 interventions (67 en 2014), ce qui représente en moyenne 1 intervention par semaine (identique qu'en 2014).

Les demandes d'assistance représentent 50%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 13%, les vols avec effraction 13%, les interventions dues à des animaux 9%, les contrôles d'identité 6%, les accidents 2%, les dommages à la propriété 2%, les ivresses et scandales 2% et les cambriolages 2%.

Le graphique N° 7 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 7 : Interventions sur le territoire de la Commune de Buchillon en chiffres



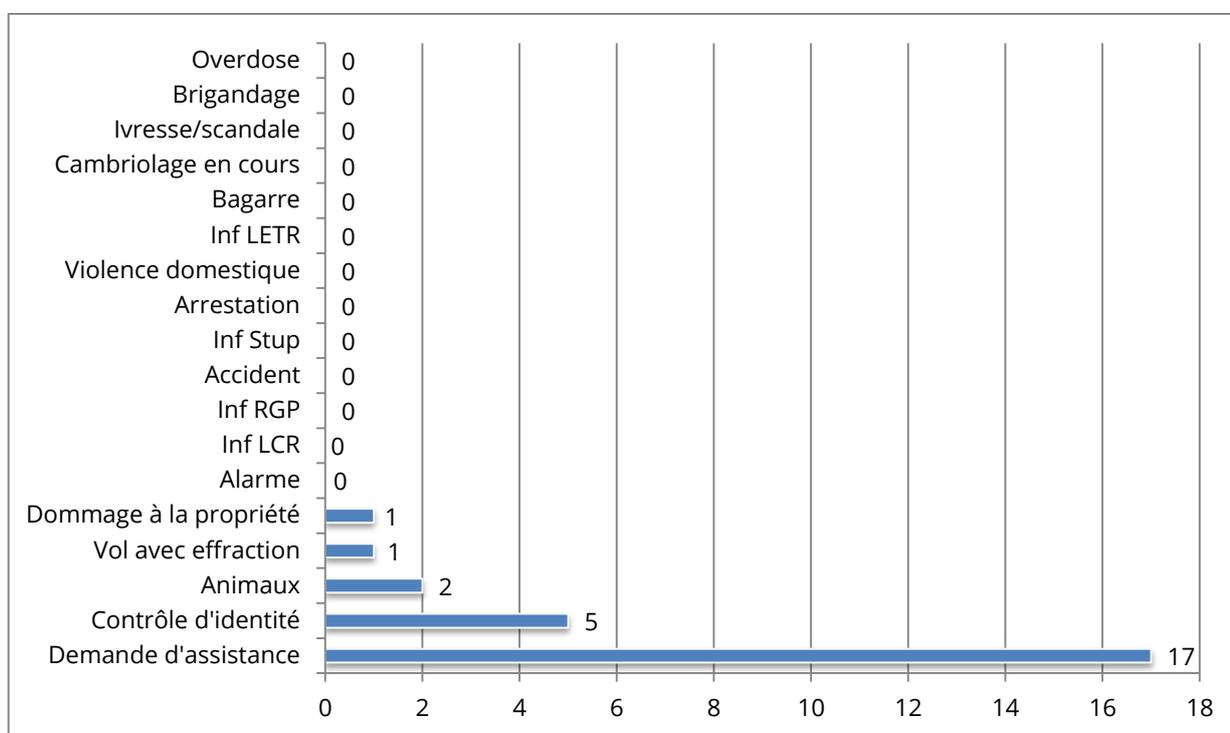
3.1.2.8 LES INTERVENTIONS À LUSSY-SUR-MORGES

Sur le territoire de la Commune de Lussy-sur-Morges, les services de police ont assuré 26 interventions (27 en 2014), ce qui représente en moyenne 1 intervention toutes les 2 semaines (identique qu'en 2104).

Les demandes d'assistance représentent 65%, les contrôles d'identité 19%, les interventions dues à des animaux 8%, les vols avec effraction 4% et les dommages à la propriété 4%.

Le graphique N° 8 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 8 : Interventions sur le territoire de la Commune de Lussy-sur-Morges en chiffres

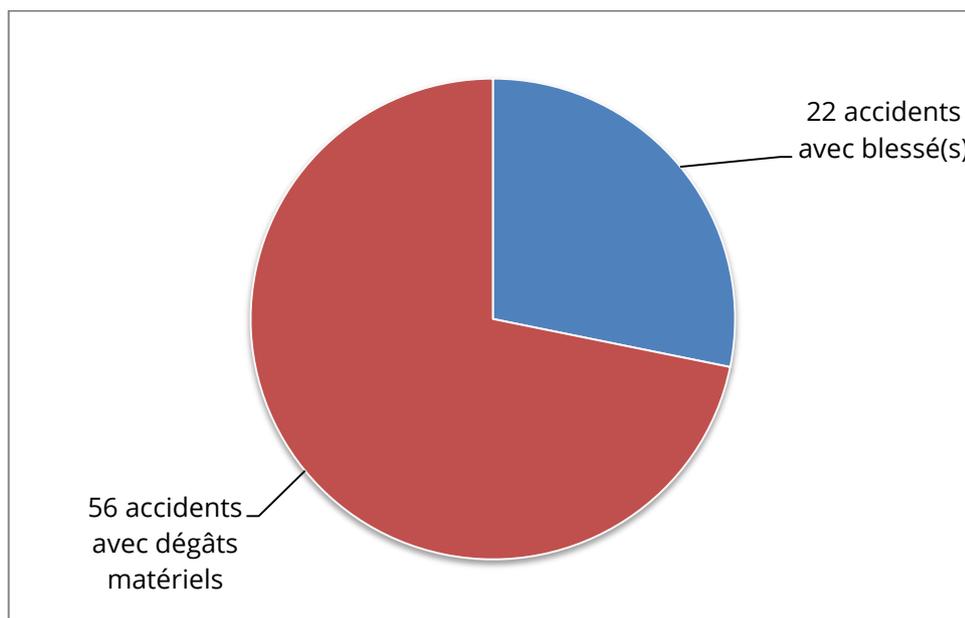


3.1.3 ACCIDENTS

Comme indiqué au graphique N° 1, les services de police sont intervenus à 282 reprises en raison d'accidents de la circulation (310 en 2014), aucun accident mortel n'est à déplorer (1 en 2014). Parmi ces accidents, 78 ont fait l'objet d'un rapport de police (104 en 2014).

Le graphique N° 9 illustre les types d'accidents qui ont fait l'objet d'un rapport de police. 56 rapports concernent des accidents avec dégâts matériels (78 en 2014) et 22 rapports concernent des accidents avec blessé(s) (26 en 2014), pour un total de 23 personnes blessées (28 en 2014).

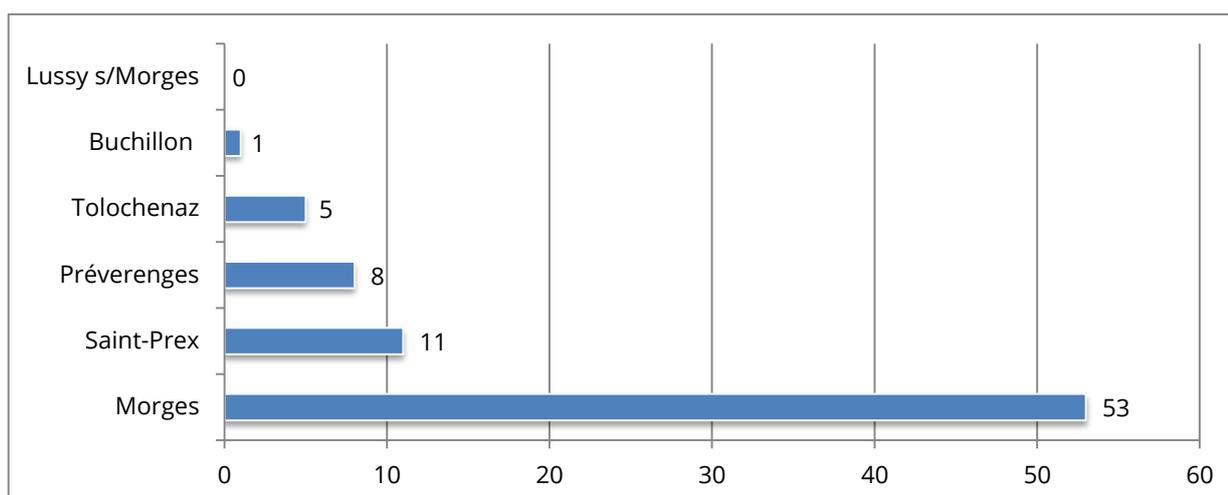
Graphique N° 9 : Les rapports d'accidents



3.1.3.1 LA RÉPARTITION DES ACCIDENTS SUR LES PARTENAIRES

Comme illustré au graphique N° 10, 68% des accidents qui ont fait l'objet d'un rapport de police ont eu lieu à Morges, 14% à Saint-Prex, 10% à Préverenges, 6.5% à Tolochenaz, 1% à Buchillon et aucun à Lussy-sur-Morges.

Graphique N° 10 : La répartition des rapports d'accidents sur les communes partenaires en chiffres

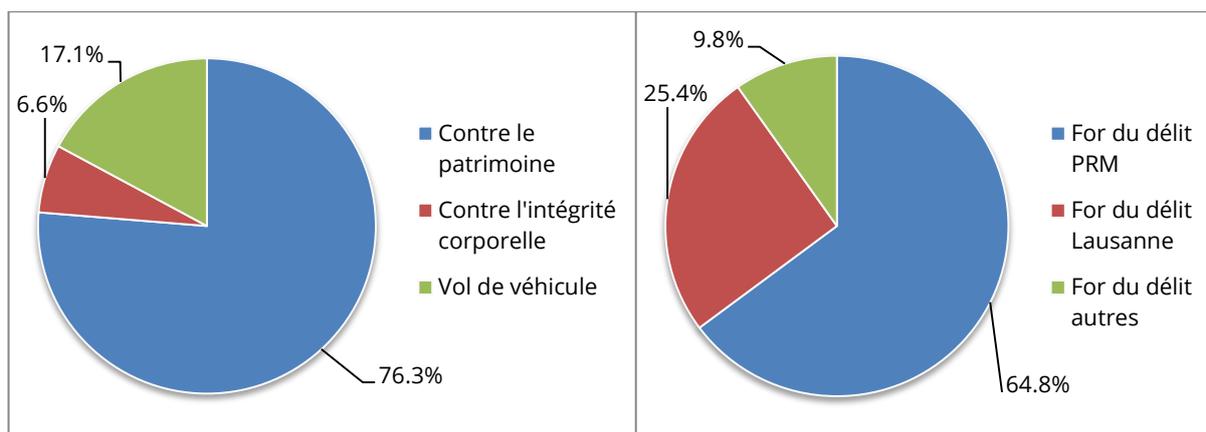


3.1.4 LES PLAINTES ENREGISTRÉES

Les services de police ont enregistré 1'729 plaintes en 2015 (1'770 en 2014). 71% de ces plaintes concernent des infractions contre le patrimoine, 6.6% des infractions contre l'intégrité corporelle et 17.1% des vols de véhicules.

64.8% des plaintes déposées concernent des infractions commises sur le territoire de la PRM, 9.8% traitent d'infractions commises à Lausanne et 25.4% sont relatives à des actes commis ailleurs.

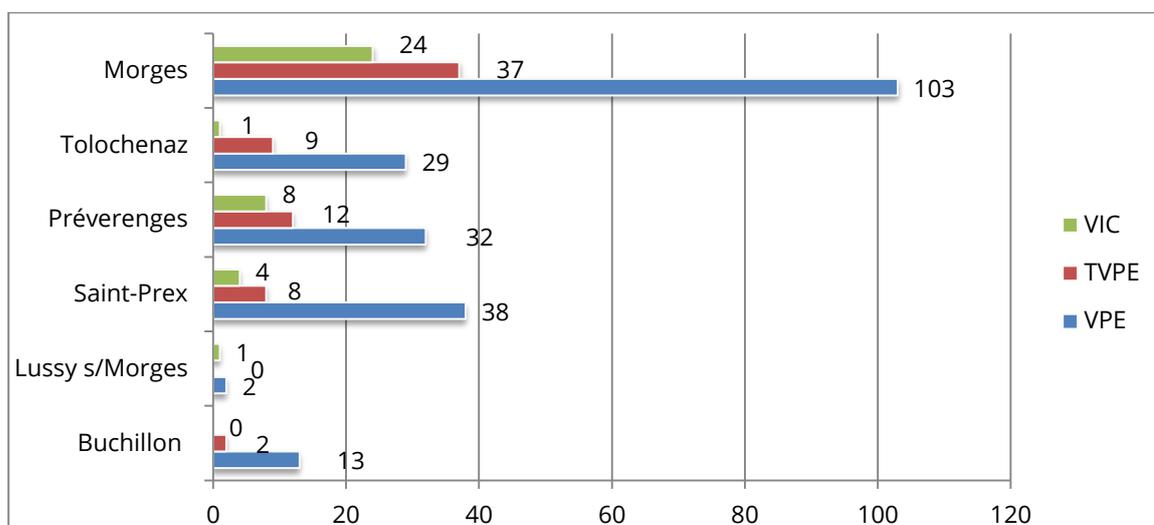
Graphique N° 11 : Répartition des plaintes enregistrées par type et par for



3.1.5 LES CONSTATS DE VOL PAR EFFRACTION

Les services de police ont enregistré 217 vols par effraction (VPE) (324 en 2014), 68 tentatives de vol par effraction (TVPE) (92 en 2014) et 38 vols par introduction clandestine (VIC) (54 en 2014) sur le secteur de la PRM. Les chiffres par commune sont illustrés dans le graphique N° 12.

Graphique N° 12 : Constats de vol par effraction sur l'ensemble du secteur en chiffres

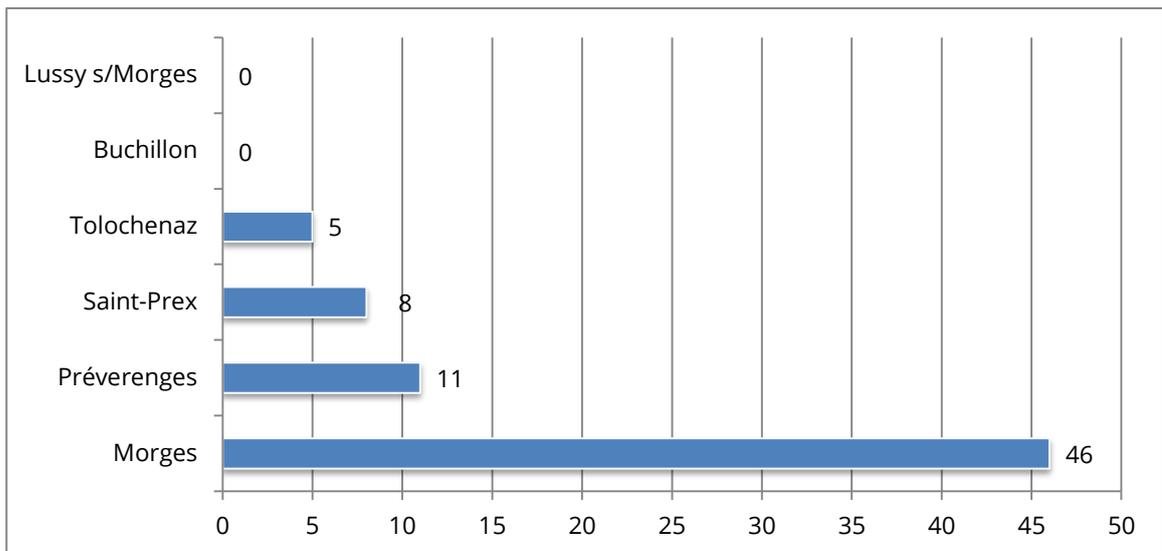


3.1.6 LES CONSTATS DE VOL PAR EFFRACTION DANS LES VÉHICULES

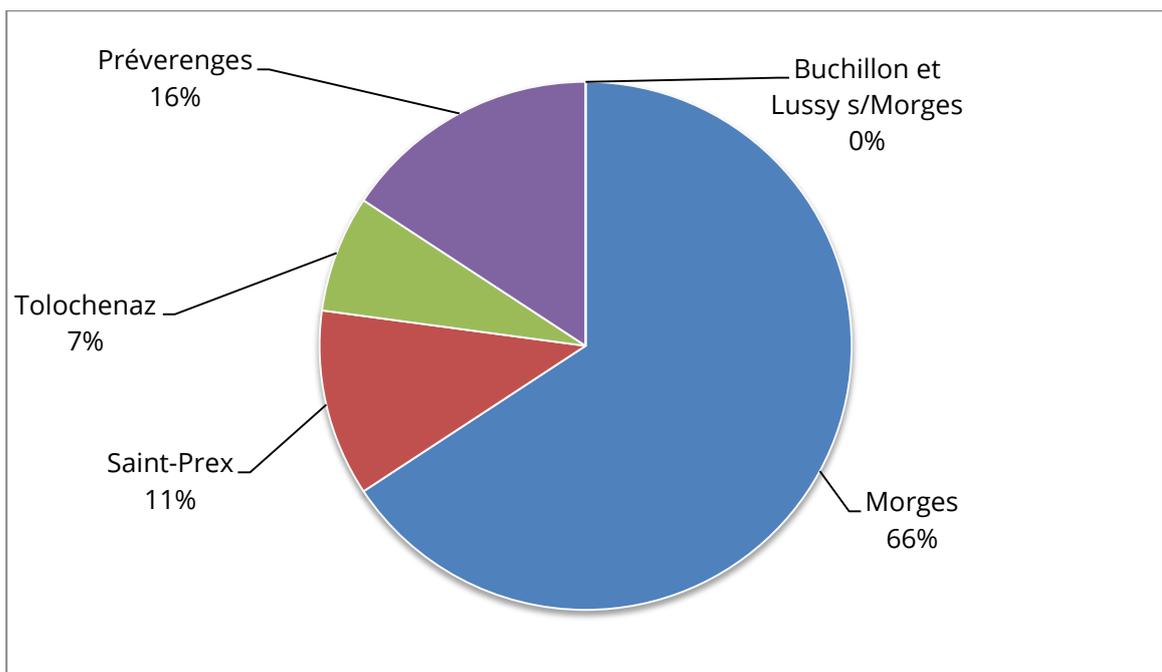
Les services de police ont enregistré 70 vols par effraction dans les véhicules (VPEV) sur le secteur de la PRM en 2015 (68 en 2014).

Les chiffres par commune ainsi que les pourcentages de répartition de ces VPEV sur le secteur de la PRM sont illustrés dans les graphiques N^{os} 13 et 14.

Graphique N° 13 : Constats de vol par effraction dans les véhicules sur l'ensemble du secteur en chiffres



Graphique N° 14 : Constats de vol par effraction dans les véhicules sur l'ensemble du secteur en pourcentages



3.2 BRIGADE DE PROXIMITÉ

3.2.1 MISSIONS ET MOYENS

La brigade de proximité est forte de sept collaborateurs, appuyée par un stagiaire (agent de police certifié) sortant des rangs de police secours. Cette unité est subdivisée en deux groupes : prévention et voie publique.

Elle dispose de deux véhicules de police, un balisé et un banalisé, de deux motos et de trois vélos, partagés avec police secours. L'équipement personnel ainsi que la formation de chaque collaborateur sont identiques à ceux d'un agent de police secours.

Missions principales :

- assurer des patrouilles pédestres, motorisées et cyclistes (préventives et répressives), afin d'augmenter la visibilité de la police et de faire baisser le sentiment d'insécurité ;
- veiller à l'application des lois et des règlements ;
- développer le service public de proximité et assurer une présence dans les postes de police décentralisés ;
- enregistrer des plaintes pénales non urgentes. Déplacement à domicile pour les plaignants à mobilité réduite ;
- participer aux opérations de police planifiées, en collaboration avec police secours ;
- assurer le contact et le suivi des problématiques liées aux centres EVAM.

3.2.1.1 MISSIONS SPÉCIFIQUES DU GROUPE PRÉVENTION

- campagnes de prévention contre les phénomènes criminels (cambriolages, vols dans les véhicules, etc.) ;
- campagnes de prévention en matière de circulation routière ;
- instruction de la prévention scolaire et routière et formation des patrouilleurs scolaires (pas de patrouilleurs en 2015) ;
- démarchage proactif des commerçants, conseils et suivi aux problématiques liées à la sécurité ;
- relation avec le public, afin de répondre aux inquiétudes d'ordre sécuritaire ;
- accompagnement des victimes suite à des situations traumatiques (agressions, violences domestiques, etc.) ;
- relation avec les écoles et les associations, organisation de séminaires d'informations et de séances de médiation avec des personnes en rupture.

3.2.1.2 MISSIONS SPÉCIFIQUES DU GROUPE VOIE

- contact avec les personnes en rupture sociale qui occupent l'espace public ;
- surveillance et suivi des jeunes, notamment pour des faits d'incivilité ou de consommation abusive d'alcool et de stupéfiants ;
- recherche de renseignements, détection de phénomènes délictueux et enquêtes de voisinage ;
- occupation de la voie publique par des actions ciblées, en travaillant sur le flagrant délit (vols, agressions et incivilités) ;
- surveillance, prévention, en priorité auprès des jeunes, et sanction de la consommation de stupéfiants ;
- opérations de surveillances policières ciblées (distributeurs à billets, vols dans les véhicules, incivilités, stations-service, etc.).

3.2.2 CAMPAGNES DE PRÉVENTION

3.2.2.1 PRÉVENTION CRIMINALITÉ

Le thème des campagnes est régulièrement débattu entre les diverses polices vaudoises, suivant la criminalité du moment. Durant l'année 2015, ces campagnes ont été menées de la manière suivante :

Période	Sujet
Janvier, février	Vols à l'astuce Vols dans les véhicules
Juin	Vols dans les festivals et autres grandes manifestations musicales, en fonction du calendrier
Septembre, rentrée des classes	Vols à l'astuce
Fin octobre, changement d'heure	Cambriolages d'habitations Semaine de la lumière
Décembre	Vols à la tire Vols dans les véhicules

3.2.2.2 JOURNÉES PRÉVENTION CAMBRIOLAGE

En sus des campagnes cantonales, la Prévention suisse des cambriolages (PSC) a organisé une journée nationale. Le but a été de sensibiliser la population par la remise d'un sachet de thé avec une note explicative sur la rapidité d'un cambriolage. Pour notre secteur, l'information a été relayée via les repas chauds à domicile ainsi que les postes de police.

Nous avons également été présents lors de la soirée des nouveaux habitants de Morges, qui s'est tenue au Centre de congrès de la Longeraie.

Le public a été informé et sensibilisé aux mesures à prendre, aux comportements à adopter et aux moyens appropriés pour lutter contre les cambriolages.

3.2.2.3 PRÉVENTION ROUTIÈRE

La brigade de proximité a organisé et dirigé 10 campagnes de prévention routière durant l'année scolaire 2015, la plupart en collaboration avec la division police secours sur le terrain. La succession des campagnes de prévention est listée ci-après :

Période scolaire	Thème
Semaines 01 à 02	Dégagez / Démarrez
Semaines 03 à 07	Mobilité piétonne - cherchez le regard
Semaines 08 à 13	Conducteur d'élite
Semaines 14 à 18	Bonne conduite pour les nuls
Semaines 19 à 24	Activités accessoires au volant SMS
Semaines 25 à 33	Sécurité sur les chantiers
Semaines 34 à 38	Rentrée scolaire
Semaines 39 à 43	Ne te fais pas shooter
Semaines 44 à 49	Journée Lumière
Semaines 50 à 52	Dégagez / Démarrez

3.2.3 PRÉVENTION SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2014-2015, 204 classes du secteur PRM ont reçu la visite de la police, soit un total de 3'851 élèves (tous niveaux confondus).

3.2.4 PRÉSENCE DANS LES POSTES DÉCENTRALISÉS

Les postes décentralisés sont tenus successivement par le groupe prévention et par le groupe voie publique. Une heure quotidienne à Saint-Prex et une heure à Préverenges, soit 5 heures par semaine, selon le tableau ci-dessous:

Jour de la semaine	Matin		Après-midi	
Lundi	Saint-Prex	08h00 -09h00	Préverenges	14h00-15h00
Mardi	Préverenges	08h00-09h00	Saint-Prex	14h00-15h00
Mercredi	Saint-Prex	08h00-09h00	Préverenges	14h00-15h00
Jeudi	Préverenges	08h00-09h00	Saint-Prex	14h00-15h00
Vendredi	Saint-Prex	08h00-09h00	Préverenges	14h00-15h00

Pour l'année 2015, nous comptabilisons 510 heures de présence dans les postes décentralisés (753 heures en 2014).

L'enregistrement de plaintes, la présence aux abords des écoles et les renseignements au public sont nos principales sollicitations.

3.2.5 DÉMARCHES PROACTIVES

Le démarchage proactif des commerçants est en relation directe avec la criminalité et les campagnes de prévention. Les commerces plus sensibles, tels que les bijouteries, les stations-service et les pharmacies, reçoivent régulièrement la visite de la police sur l'entier du secteur PRM. Les écoles et les garderies ont été également contactées. Les autres commerces ne sont pas oubliés. Des patrouilles pédestres et des présences préventives dans les centres commerciaux sont effectuées tant par la brigade de proximité que par police secours.

3.3 UNITÉ RADAR

3.3.1 MISSIONS ET MOYENS

L'Unité radar est composée d'un policier à plein temps, qui peut également compter sur l'appui d'un opérateur intégré à police secours. Elle est chargée :

- d'effectuer des contrôles de vitesse sur l'ensemble du territoire de la PRM, au moyen d'un système de radar embarqué dans un véhicule ou mis sur trépied au bord de la chaussée ;
- de détecter, d'identifier et de verbaliser, à l'aide d'images enregistrées par les radars automatisés, les diverses infractions au code de la route ;
- de pourvoir à l'installation d'un appareil indicateur de vitesse préventif, qui informe les automobilistes sur leur vitesse respective.

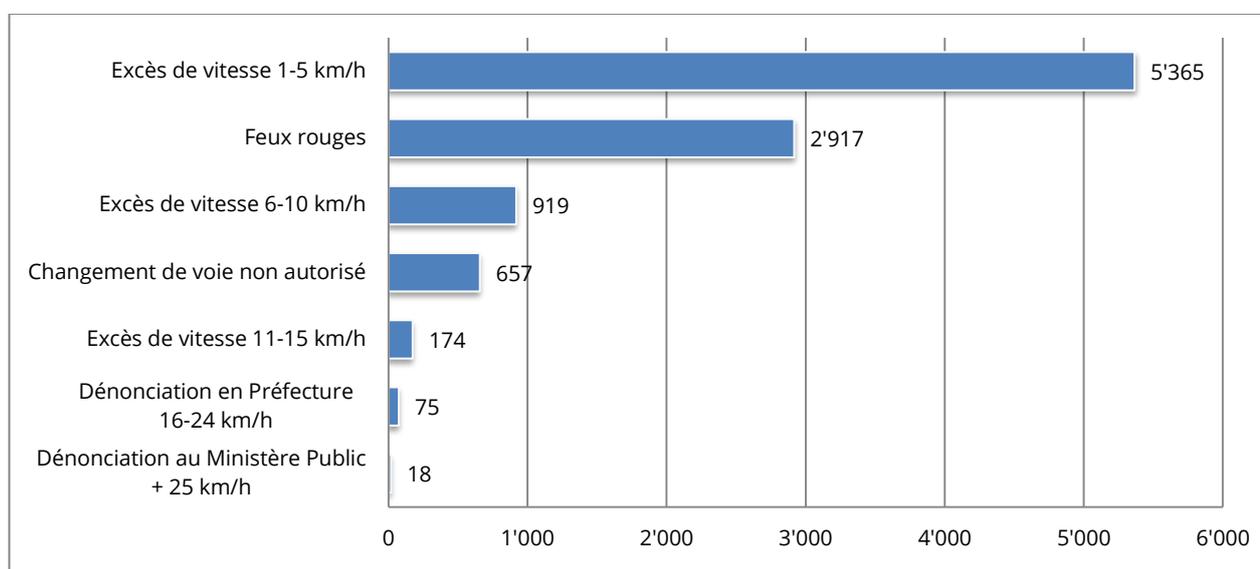
Cette unité dispose d'un appareil radar mobile embarqué à bord d'une voiture, qui est en service depuis 2003, d'un appareil laser portable, ainsi que de 5 caméras (radars automatiques) qui peuvent être installées dans 8 emplacements fixes, situés aux divers carrefours morgiens à fort trafic. L'installation de ces radars a comme unique objectif de faire baisser de manière globale la fréquence des dépassements des vitesses prescrites et des infractions

routières. Elle a probablement un effet très significatif sur la réduction du nombre d'accidents et des conséquences qui en découlent.

Afin d'effectuer de la prévention, autant sur des routes à large fréquentation, que dans des quartiers résidentiels, un radar préventif est également placé au bord des chaussées de toutes les communes membres, permettant ainsi d'informer les usagers de la route de leur vitesse et d'établir des statistiques sur les vitesses ainsi que sur le nombre de passages.

3.3.2 CONTRÔLES FEUX ROUGES ET VITESSE (MORGES)

Les installations fixes feux rouges et vitesse fonctionnent 24h/24 et 7/7. Durant l'année 2015, 12'740'720 véhicules ont été contrôlés (12'890'408 en 2014) et le taux d'infractions s'élève à 0.079 % (0.087 en 2014). L'histogramme ci-dessous illustre le nombre d'infractions.

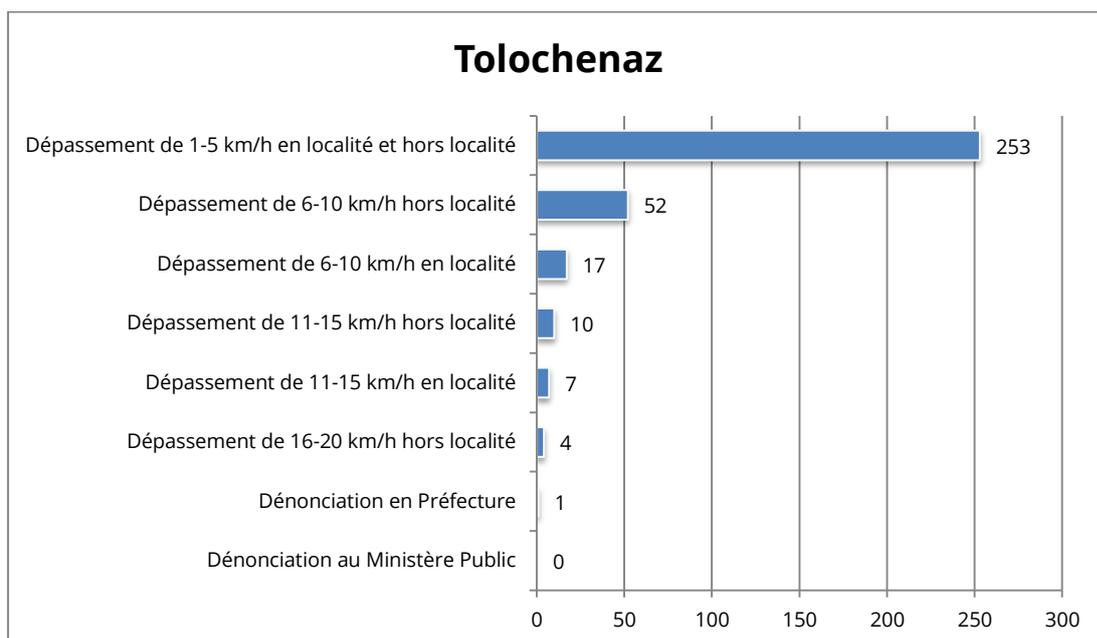
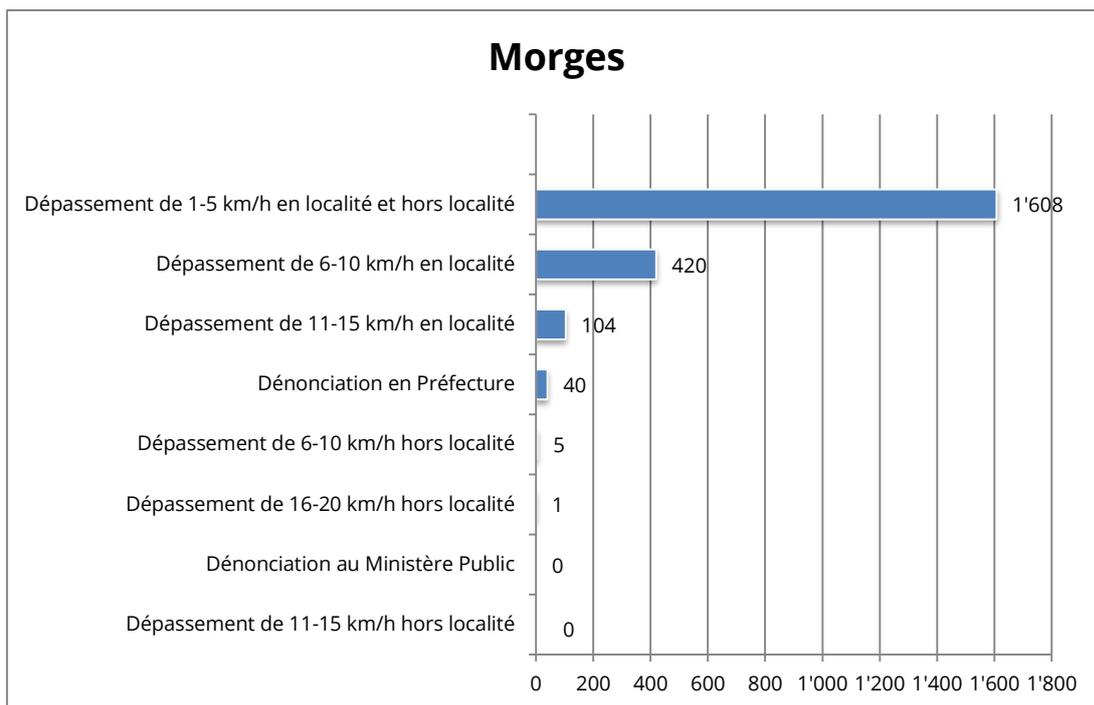


3.3.3 CONTRÔLES MOBILES DE VITESSE

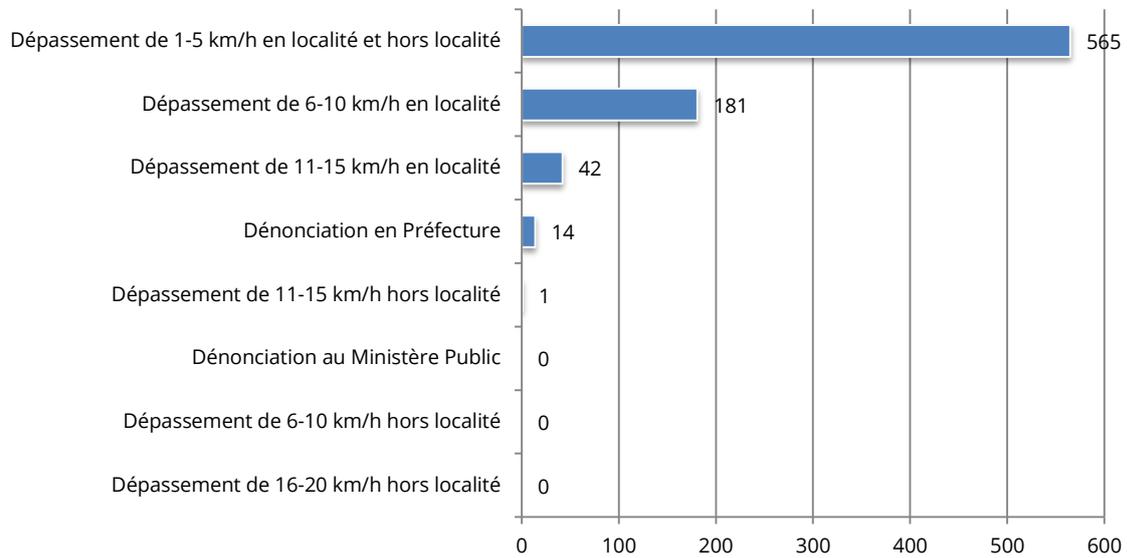
Pendant l'année 2015, 369 contrôles ont été effectués sur le territoire de la Police Région Morges (382 en 2014) et 82'609 véhicules ont été contrôlés (94'338 en 2014). Ont été infligées 5'412 amendes d'ordre (4'932 en 2014), 102 dénonciations ont été établies en Préfecture (94 en 2014) et 2 au Ministère Public (9 en 2014), ce qui représente un total de 6,6 % d'infractions (5.3 % en 2014).

Le radar mobile a été engagé et positionné à proximité immédiate des établissements scolaires durant les campagnes de prévention routière et lors des rentrées scolaires.

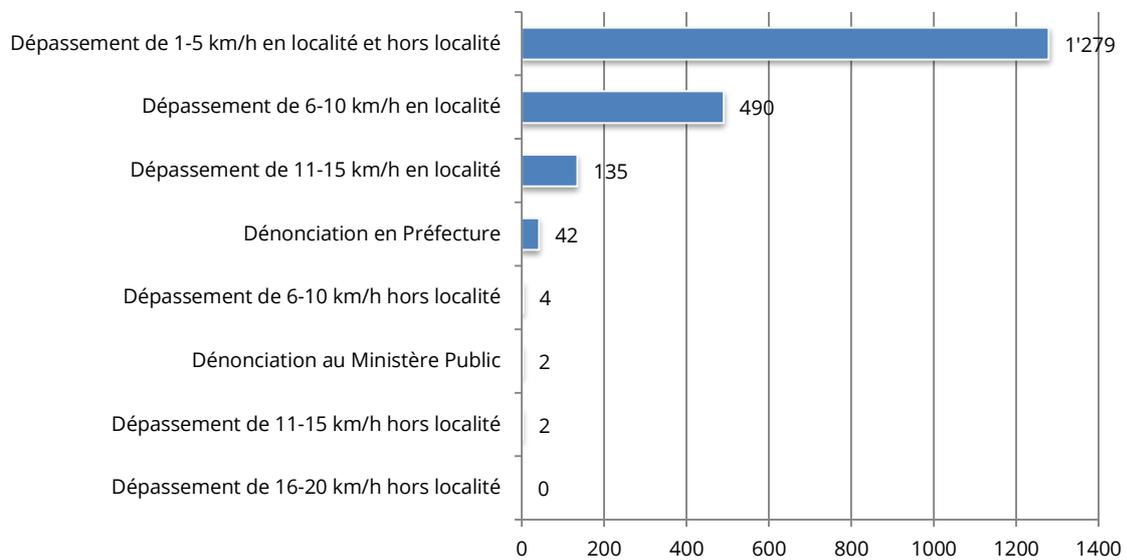
Ci-après le détail par commune :



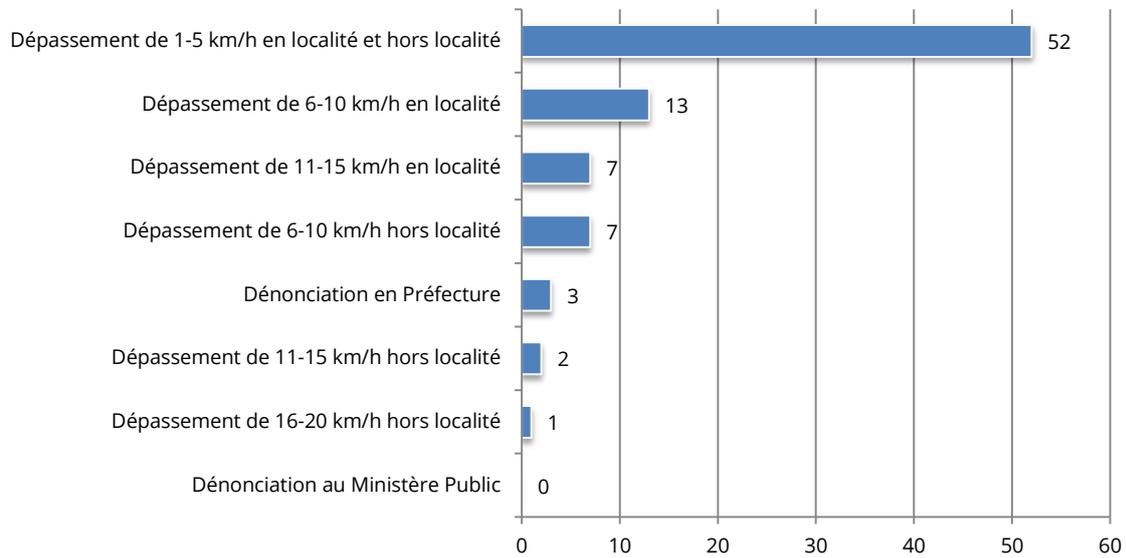
Préverenges



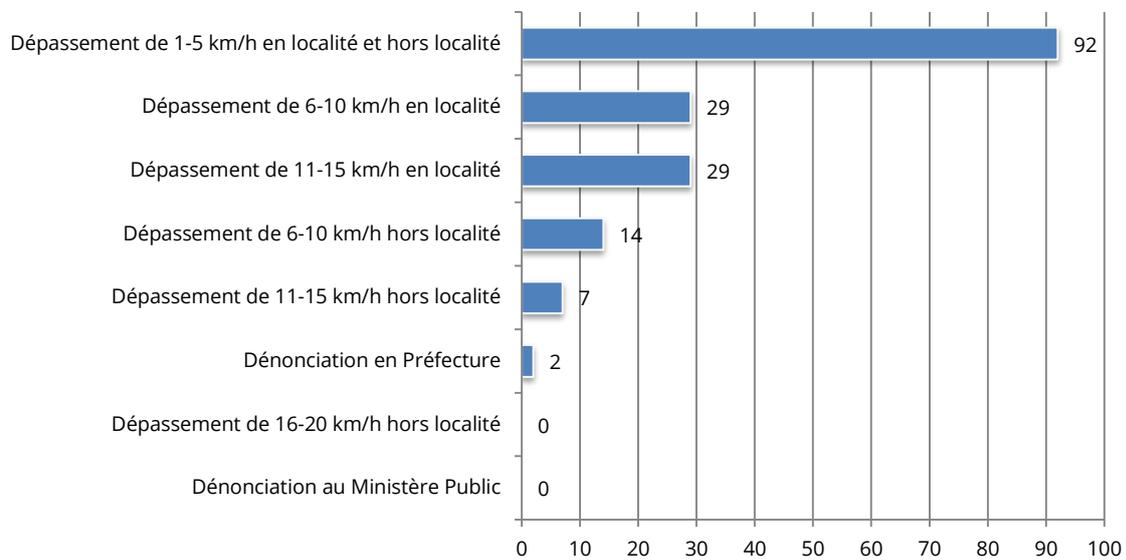
Saint-Prex



Buchillon

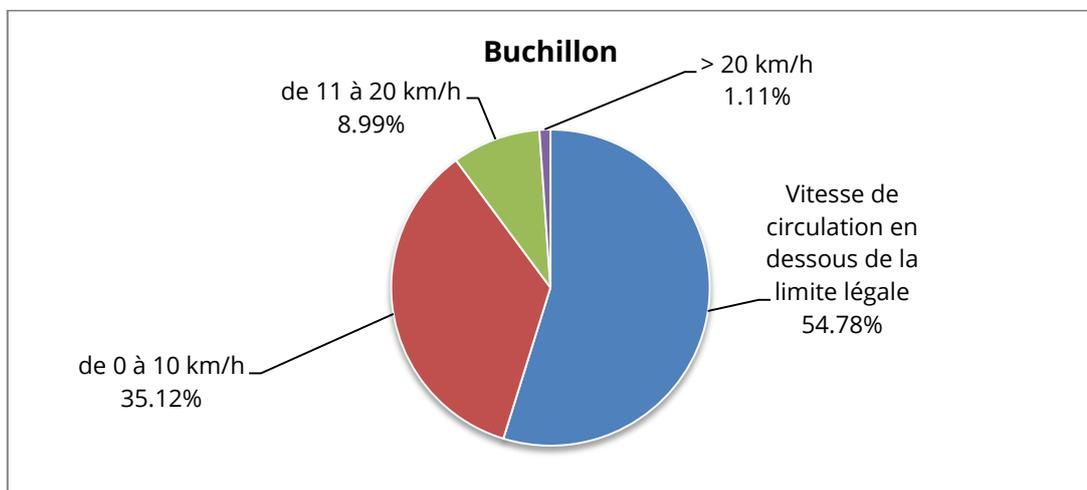
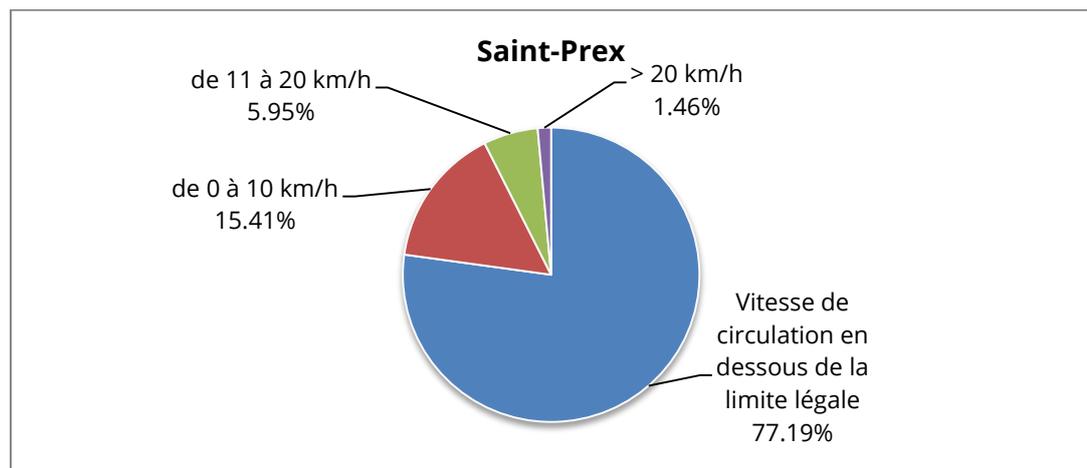
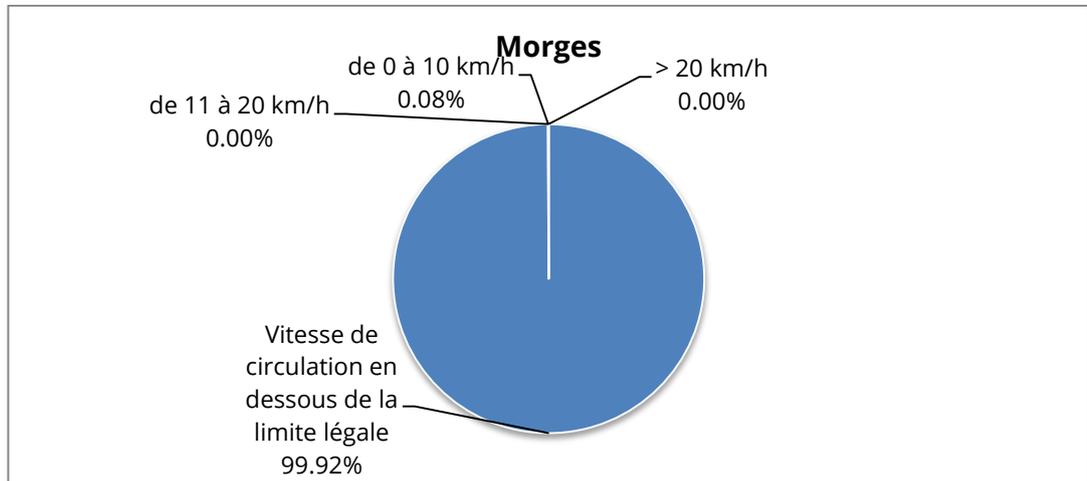


Lussy-sur-Morges



3.3.4 CONTRÔLES MOBILES PRÉVENTIFS

Les contrôles mobiles ont pu être effectués sur les Communes de Morges, Saint-Prex et Buchillon jusqu'à fin mars (appareil hors service). A Prévèrenge, le radar préventif est géré par ses ASP.



3.4 SERVICE DE LA SIGNALISATION

3.4.1 MISSIONS ET MOYENS

Le Service de la signalisation, fort de 3 ETP, est équipé d'un fourgon de transport de matériel et de toute la signalisation mobile nécessaire aux besoins du service. Il a pour missions de :

- participer à la réalisation de projets de circulation routière (études, signalisation, marquage, légalisation et mise en place) ;
- mettre en place la nouvelle signalisation ;
- entretenir, nettoyer ou réparer la signalisation générale, lumineuse, les miroirs, les city plans, les abribus, les barrières, les plaques de rues, les bornes automatiques, les supports à vélos ;
- mettre en conformité la signalisation routière, le marquage, assurer le suivi avec les chantiers et la sécurité en général ;
- collaborer aux diverses manifestations, mise en place du dispositif général et des déviations ;
- établir les dossiers de réalisation pour les décisions municipales ;
- recenser et référencer la signalisation et participer à l'enregistrement des données sur le système d'information du territoire ;
- coordonner et suivre les travaux lors de chantiers (mise en place des déviations) et conseiller les entreprises en matière de signalisation et de sécurité. Collaborer avec les Chargés de la sécurité des chantiers ;
- lors d'accidents avec dommages à la signalisation, prendre les premières mesures de sécurité, de réparation et assurer le suivi ;
- réserver les places de stationnement (déménagements, mariages, services funèbres, etc.) ;
- mettre en fourrière les deux roues abandonnés, volés, perdus ou en infraction prolongée.

3.4.2 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Service de la signalisation est intervenu sur les Communes de Morges, Tolochenaz, Saint-Prex et Lussy-sur-Morges, selon le descriptif ci-après.

3.4.2.1 MORGES

- A 1'135 reprises, pour mettre en place de la nouvelle signalisation, entretenir, nettoyer ou réparer la signalisation générale, lumineuse, les miroirs, les city plans, les abribus, les barrières Morion, les plaques de rues, les bornes automatiques, les supports à vélos, pour

mettre en conformité la signalisation, le marquage, ou assurer le suivi avec les chantiers et la sécurité en général. Réparer les dommages et assurer le suivi lors d'accidents avec auteurs connus ou inconnus ou lors de malveillance. Pour 9 cas, les personnes ont été identifiées et les frais occasionnés, s'élevant à CHF 7'899.80, ont été facturés aux responsables (17 cas et CHF 21'054.20 en 2014).

- 1'456 reprises pour poser de la signalisation concernant les divers services communaux, services funèbres, protection civile, sapeurs-pompiers, Beausobre, écoles, ainsi que les sociétés sportives et culturelles morgiennes.
- 803 reprises pour la réservation de places de parc, suite aux demandes de privés, livraisons, grues, déménagements, travaux, mariages, etc. Ces prestations ont été facturées aux demandeurs pour un montant de CHF 28'000.20 (856 reprises et CHF 37'617.75 en 2014).
- La Direction IEEP a délivré 121 permis de fouille, de dépôts de bennes ou d'échafaudages sur le domaine public de la commune (115 en 2014). Dans la mesure du possible, à chaque permis, notre service intervient en moyenne entre 3 et 4 reprises par chantier et pour certains, chaque semaine.
- Il a participé à 246 séances pour les chantiers, manifestations et projets en ville (523 en 2014).

3.4.2.2 TOLOCHENAZ

- A 41 reprises (57 en 2014) pour poser de la signalisation pour les diverses manifestations, réservations, chantiers, services funèbres, accidents, déménagements.
- Egalement pour effectuer les réparations, l'entretien de la signalisation et du marquage, les nettoyages, le renouvellement et l'amélioration du matériel de signalisation et des divers dispositifs, la création et le suivi de divers projets suite à des demandes municipales.
- Plusieurs interventions spontanées pour faire améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

3.4.2.3 SAINT-PREX

- A 385 reprises (232 en 2014) pour poser de la signalisation pour les diverses manifestations, réservations, chantiers, services funèbres, accidents, déménagements.

- Egalement pour effectuer les réparations, l'entretien de la signalisation et du marquage, les nettoyages, le renouvellement et l'amélioration du matériel de signalisation et des divers dispositifs, la création et le suivi de divers projets suite à des demandes municipales.
- Plusieurs interventions spontanées pour faire améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

3.4.2.4 LUSSY-SUR-MORGES

- A 11 reprises (9 en 2014) pour poser de la signalisation pour les diverses manifestations, inaugurations et autres chantiers.
- Plusieurs interventions spontanées pour faire améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

4 ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

4.1 COMMISSION DE POLICE

4.1.1 MISSIONS

La Commission de police est l'autorité pénale compétente en matière de contravention, chargée de juger les infractions aux règlements communaux ainsi qu'aux autres dispositions légales le spécifiant, pour autant que le for de l'infraction soit une des 6 communes de l'Association.

La Commission de police s'occupe de toutes les communes englobées dans l'Association de communes Police Région Morges.

4.1.2 CHIFFRES ET STATISTIQUES

La Commission de police a délivré 4'788 ordonnances pénales (5'109 en 2014), 54 citations (80 en 2014), 72 condamnations à des travaux d'intérêt généraux (2 en 2014), et converti 243 amendes en peines privatives de liberté (359 en 2014).

Le bureau de la Commission de police s'occupe également de la procédure de recouvrement. A ce titre, elle a délivré 1'318 sommations (1'738 en 2014) et transmis 952 dossiers à l'Office des poursuites (984 en 2014).

4.2 CHANCELLERIE

La Chancellerie est constituée de 11.6 ETP, dont 5.4 assistants de sécurité publique, le solde du personnel étant dédié à l'administratif.

Le service est doté de 2 fourgons de transport de matériel, l'un pour l'entretien des parcomètres et l'autre comme véhicule de déplacement extra-muros. Lorsque les conditions météorologiques sont favorables, le personnel peut se déplacer au guidon de 2 scooters.

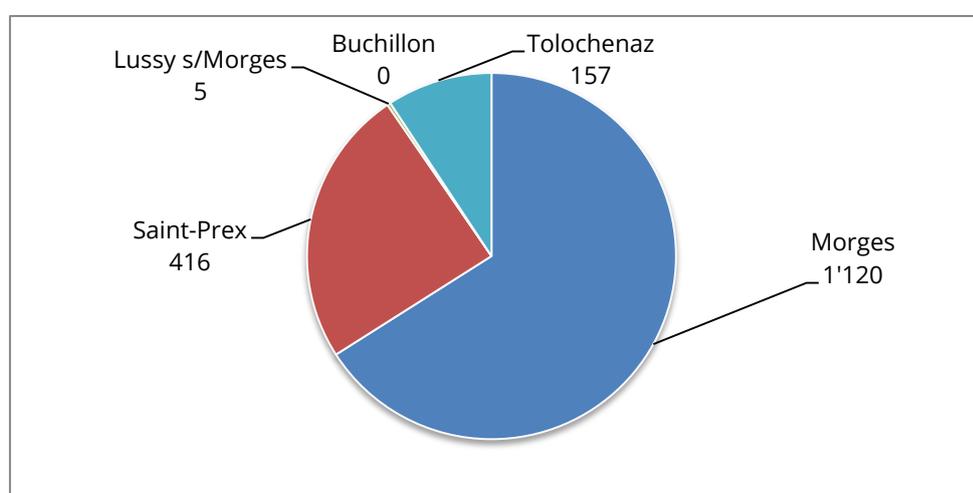
4.2.1 HORODATEURS

Les assistants de sécurité publique ont effectué 1'060 heures pour le maintien du parc des machines (880 heures en 2014), afin de le garder en parfait état de fonctionnement. Lors de ces contrôles programmés, ils effectuent l'entretien périodique et le renouvellement des rouleaux de tickets. Sont dénombrées 126 interventions sur les appareils en panne.

4.2.2 NOTIFICATIONS DES COMMANDEMENTS DE PAYER

Les assistants de sécurité publique notifient les commandements de payer pour toutes les communes partenaires, à l'exception de celle de Préverenges.

Ils sont dénombrés comme suit :



1'371 commandements de payer ont été notifiés (1'515 en 2014) et 327 ont été retournés avec un rapport à l'Office des poursuites et n'ont pas été notifiés (275 en 2014).

4.2.3 RAPPORTS DE NATURALISATION ET DE RENSEIGNEMENT POUR L'OFFICE DE LA POPULATION

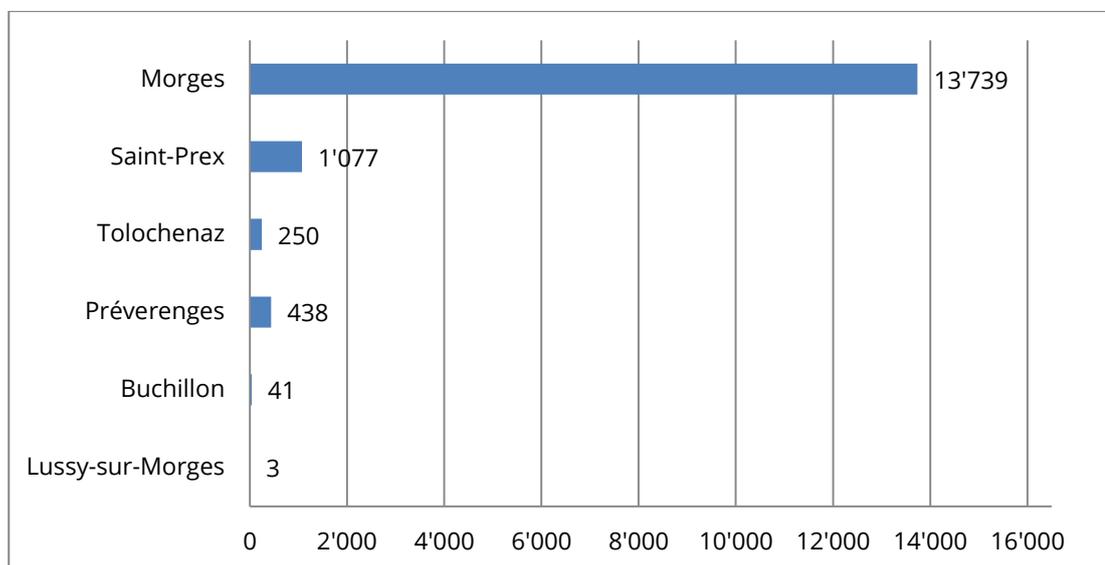
Les assistants de sécurité publique rédigent les rapports de naturalisation ainsi que les enquêtes pour l'Office de la population pour toutes les communes partenaires, à l'exception de celles de Préverenges et de Saint-Prex.

Ils se répartissent comme suit :

	Morges	Tolochenaz	Buchillon	Lussy-sur-Morges
Naturalisations ordinaires	41	5	1	4
Naturalisations facilitées	0	0	0	0
Enquêtes Office de la population	63	0	0	0
Total	104	5	1	4

4.2.4 AMENDES D'ORDRE (HORS RADAR FEU ET VITESSE)

Les 15'548 amendes d'ordre infligées sur le secteur PRM (17'732 en 2014) se répartissent comme suit :



4.3 POLICE DU COMMERCE

4.3.1 MISSIONS ET ACTIVITÉS

La Police du commerce s'occupe, pour la Commune de Morges, de l'ensemble des lois citées ci-dessous :

- Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
 - gestion administrative des licences des établissements morgiens ;
 - examen technique pour la mise à l'enquête des nouvelles terrasses, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable ;
 - encaissement des taxes et émoluments, prolongation d'ouverture ;
 - gestion des demandes de manifestations, délivrance d'autorisations et permis temporaires.
- Loi fédérale sur le commerce itinérant (LCI)
 - gestion du domaine public, occupation pour portes habits, stop trottoir, etc., foires et marchés, expositions, cirques, forains, kiosques à glaces et marrons, stands d'informations et de collectes sur la voie publique.
- Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques (LEAE)
 - délivrance des autorisations pour le commerce d'occasion et appareils automatiques ;
 - collaboration avec l'Office de la population pour tenir à jour le registre des entreprises ;
 - contrôles sporadiques des commerces.

- Ordonnance sur l'indication des prix (OIP)
 - contrôles imposés par la Police cantonale et le SECO. Cette année les bijouteries étaient concernées ;
 - contrôles à la suite de plaintes émanant du public ;
 - contrôles ponctuels des soldes.
- Service des taxis
 - gestion des autorisations A, B et C, analyse, délivrance et mises à jour annuelle des carnets des conducteurs ;
 - examen des nouveaux conducteurs (10 nouveaux chauffeurs ont réussi l'examen) ;
 - collaboration avec le responsable des contrôles sur le terrain.

4.3.1.1 MORGES

- 252 manifestations ont été autorisées sur la Commune de Morges, dont 86 ont nécessité la délivrance d'un permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place.
- Les Grands Marchés (Printemps, Automne et Noël), organisés par la Police du commerce, ont vu l'affluence totale d'environ 570 étalagistes.
- Tout artiste, musicien, de rue doit se présenter au poste de police pour être auditionné et ce afin d'obtenir l'autorisation nécessaire.

4.3.1.2 SAINT-PREX

- 5 autorisations pour l'installation de banderoles publicitaires ont été délivrées.

4.3.1.3 LUSSY-SUR-MORGES

- 4 manifestations ont été autorisées, avec permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place.

4.4 INHUMATIONS

4.4.1 MISSIONS ET ACTIVITÉS

Le Service des inhumations et incinération est responsable de la gestion administrative des décès et de l'attribution des concessions pour la Ville de Morges. Il assure :

- l'enregistrement des déclarations de décès et informe les Autorités concernées (Justice de paix, Office de la population, Commune de Morges) ;
- la réception de constatations médicales de décès ainsi que les attestations de déclaration de décès ;
- la délivrance des permis d'inhumer ou d'incinérer ;

- la gestion des contrats de concession de tombe.

238 décès (151 morgiens), soit 3 de moins qu'en 2014, ont été inscrits dans le Registre officiel du Service communal des inhumations et incinérations.

On dénombre 21 inhumations au Cimetière de Morges, 182 incinérations, 1 corps légués au CURML (Centre Universitaire Romand de Médecine Légale) et 11 corps rapatriés dans leur pays d'origine.

En 2015, 6 demandes pour la prise en charge des frais d'obsèques de défunts morgiens ont été transmises à la Municipalité (6 en 2014).

5 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL

5.1 EFFECTIFS

L'effectif au 31 décembre 2015 se répartit comme suit :

Service	Nombre d'ETP 2014	Nombre d'ETP 2015
Direction/Etat-major	4.8	4.8
Police secours	37	35
Police de proximité	6	7
Aspirants	3	0
Services généraux		
• Assistants de sécurité publique	6	5.4
• Chancellerie	2	1.7
• Commission de police*	0	0
• Logistique et tirs	1	1
• Police du commerce	2	2
• Réception	1	1
• Secrétariat	3.5	3.5
• Signalisation	2.5	3
• Unité radar	1	2
Total	69.8	66.4
Personnel détaché à l'Académie de police (hors effectif)	(2)	(1)

* Assurée par le personnel des services généraux

5.1.1 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau ci-après illustre les arrivées et les départs de collaborateurs durant l'année 2015.

Service	Nombre d'ETP	
	arrivées	départs
Direction/Etat-major	0	0
Police secours	3	6
Police de proximité	3	2
Aspirants	1	1
Assistants de sécurité publique	1	1.6
Signalisation	1	0.5
Unité radar	1	0
Chancellerie	2.4	2.7
Total	12.4	13.8
Personnel détaché à l'Académie de police (hors effectif)	0	(1)

5.2 ACADÉMIE DE POLICE

5.2.1 LES NOUVEAUX POLICIERS BREVETÉS

En février, après avoir obtenu, avec succès, leur Brevet fédéral de policier à l'issue de leur formation à l'Académie de Police de Savatan, 3 aspirants de la volée 2014-2015 ont été nommés en qualité d'agents de police. Les promotions ont eu lieu lors du rapport de corps du 25 février 2015.

5.2.2 LES NOUVEAUX ASPIRANTS DE POLICE

Le Comité de direction a approuvé l'engagement d'un aspirant pour l'Académie de Savatan volée 2015-2016, qui a été engagé au 1^{er} mars 2015. Hélas, pour des raisons personnelles, l'intéressé a démissionné après un mois de formation à l'Académie de Savatan.

5.3 LA FORMATION CONTINUE

5.3.1 LES COURS DE CADRES

5.3.1.1 COURS DE CONDUITE II (INSTITUT SUISSE DE POLICE)

Deux cadres intermédiaires ont suivi et réussi avec succès le cours de conduite niveau II, dispensé à l'Institut Suisse de Police.

5.3.1.2 COURS DE CONDUITE I (INSTITUT SUISSE DE POLICE)

Un sous-chef de brigade a suivi avec succès le Cours de conduite vaudois niveau I, dispensé par la police coordonnée vaudoise, sous la supervision et avec la reconnaissance de l'Institut Suisse de Police.

5.3.2 LES SÉMINAIRES DE « CIRCULATION DES LIENS »

Tous les collaborateurs, policiers et civils, ont suivi un séminaire sur la « Circulation des liens ». Cette démarche avait pour objectif d'évaluer la qualité du climat de travail qui règne au sein de l'institution, les liens interpersonnels et interservices, la qualité des relations hiérarchiques, le sens de son action et le rôle de chacun.

5.3.3 LE TIR ET LES TECHNIQUES D'INTERVENTION

Les moniteurs de tir et tactique d'intervention (TTI) ont offert deux sessions de tir, qui portaient sur les fondamentaux : une session de tir en situation AMOK (réponse à un tireur fou) et une session de TTI pour travailler les progressions en milieu clos. Par policier, cela représente 16 heures de formation au tir et 4 heures de formation à la TTI.

5.3.4 LA SÉCURITÉ PERSONNELLE

Quatre sessions de formation à la sécurité personnelle (défense à mains nues, bâton tactique, menottage), dont une de rattrapage, ont été offertes aux policiers et assistants de sécurité publique.

6 CONCLUSION

La PRM relève depuis 3 ans le défi de se positionner comme acteur crédible et compétent du paysage policier vaudois, avec succès. Notre priorité est de prêter une oreille attentive aux attentes des usagers et d'offrir des réponses efficaces aux problématiques propres à notre région. Nous veillons également à entretenir des relations de qualité avec nos partenaires locaux, cantonaux et fédéraux, en vue d'offrir un service concerté, coordonné et cohérent.

La consolidation de nos processus de travail est en constante amélioration, la remise en question de nos pratiques nous anime tout au long de l'année. Cette approche évolutive permet de repenser notre organisation et offre l'opportunité de déployer nos ressources de manière plus efficace. La PRM répond pleinement à son rôle de service public, dans chaque commune partenaire les demandes d'assistance représentent près de la moitié de ses interventions.

Les projets stratégiques validés en 2015 sont nombreux et permettent d'envisager un avenir dynamique et progressiste. Nous pensons ici à la construction de nouvelles infrastructures, aux discussions relatives aux conditions de travail, à la réorganisation de la structure de conduite et à l'implémentation de nouveaux programmes de gestion informatique.

Après un bilan déjà positif des deux premières années de mise en place de notre police régionale, le Comité de direction se plaît à relever, à nouveau, la qualité des relations avec l'ensemble des partenaires, ce qui lui a permis de conduire, à une cadence régulière et constante, les projets liés à ses intentions d'évolution.

